

***l'Anti*capitaliste**

n°300 | 30 juillet 2015 — 1,20€

l'hebdomadaire du NPA ~ www.NPA2009.org

La colère est

dans le pré



Barrons la route

au gouvernement!

Dossier de l'été

Droit du travail: un outil à défendre?

Pages 5 à 8

ÉDITO

Le pari de Hollande, un grand bluff Page 2

PREMIER PLAN

Turquie: face à la politique guerrière de l'AKP, défendons la paix et le droit des peuples! Page 2



ACTU POLITIQUE

Droit des étrangers: une loi qui trompe énormément Page 4

LIBRE EXPRESSION

Entretien avec Lillian Pollak à l'occasion des 75 ans de l'assassinat de Trotski Page 12



Par ROBERT PELLETIER

Le pari de Hollande, un grand bluff

Au lendemain de l'annonce des chiffres du chômage pour juin, François Hollande a renouvelé son engagement de poser la baisse du chômage comme préalable à son éventuelle candidature à sa propre succession. Pour 2016, Hollande évoque une baisse «*crédible longue répétée, comprise par tous*». Audacieux pari quand on regarde les résultats de ce mois de juin pour lesquels même les membres du gouvernement manifestent assez peu d'enthousiasme.

En effet, la «*baisse de la hausse*» du chômage pour la catégorie A (demandeurEs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi) génère «*seulement*» 1300 chômeurs supplémentaires, soit au total 3,553 millions de personnes en métropole... après modification des critères de calcul (sortie des emplois aidés et du service civique). Ainsi Pôle emploi reconnaît lui-même que s'il n'y avait pas eu de modification du mode de calcul, le nombre de demandeurEs au mois de juin... aurait augmenté de 11300 pour cette seule catégorie A.

Dans le même temps, Hollande s'est fixé un objectif limité: «*Il est impossible de retrouver le niveau de chômage de 2012... Il y a 1,5 million de chômeurs de plus depuis 2008. Depuis que je suis élu, il y en a 600 000, c'est-à-dire qu'il y en avait eu 900 000 avant moi.*» Et dans un concert d'annonces timidement optimistes pour 2016, l'Insee reconnaît que «*Le chômage pourrait même baisser si le découragement des chômeurs seniors (perdurait)*».

En effet, les faibles évolutions annoncées par le gouvernement sont plus la conséquence des modifications des critères dans les différentes catégories ou des pressions exercées sur les chômeurEs qu'une véritable baisse du chômage. Plus fondamentalement, l'accroissement de la précarité de l'emploi, avec le développement des temps partiels dont les femmes sont les premières victimes, contribuent largement au maintien et au développement d'une précarité qui échappe aux statistiques, mais qui pèse sur les conditions de vie et les capacités de résistance des travailleurEs.

L'Anticapitaliste
suspend sa parution.
Rendez-vous le jeudi 3 septembre.

BIEN DIT

Saisi par le président de la République dans le cadre d'une procédure baroque et inédite, le Conseil constitutionnel n'a censuré le texte voté par les parlementaires de droite et de gauche que sur trois de ses aspects, en validant l'essentiel. (...) Compte tenu du mode de nomination des membres du Conseil constitutionnel et de la présence de nombreux anciens responsables politiques au sein de cette institution, cette décision s'inscrit dans la jurisprudence observée depuis quelques années: préférer les apparences de la démocratie à la démocratie elle-même.

Extrait de «*Loi "renseignement"*»: le Conseil constitutionnel laisse les Françaises et les Français sous la surveillance de l'État!», communiqué de la LIGUE DES DROITS DE L'HOMME du vendredi 24 juillet

À la Une

La colère est dans le pré... Barrons la route au gouvernement!

La plupart des commentateurs identifient bien les causes conjoncturelles de la crise de l'élevage: les éleveurs français, non compétitifs sur un marché mondialisé de la viande et du lait, sont condamnés à vendre à perte!

Le rapport de forces avec la grande distribution, les abattoirs et les transformateurs leur est défavorable, les concurrents allemands et hollandais sont plus gros, plus «*modernes*». Les coûts salariaux sont d'autant plus élevés en France que les autres pays européens n'hésitent pas à faire appel à des salariéEs détachés. Enfin, les aides sont mal réparties entre céréaliers et éleveurs. Mais à part quelques voix dissidentes comme celle de la Confédération paysanne, personne pour remettre en cause le système agricole et l'agro-industrie auxquels les éleveurs sont sommés de s'adapter pour survivre.

La FNSEA a été prise de court par la base, ces petits éleveurs qu'elle n'a jamais défendus. Son patron, Xavier Beulin, qui s'est battu lors de la négociation de la nouvelle PAC (politique agricole commune) pour défendre ses avantages – et en est l'un des plus gros bénéficiaires – n'a aucune légitimité pour parler aujourd'hui en leur nom.

Un gouvernement impuissant

Ce gouvernement a trouvé 600 millions d'euros... pour débloquer les routes. Mais son plan de 24 mesures ne résout aucun problème, si ce n'est de sauver – temporairement – quelques-uns de la faillite grâce à des baisses ou annulations de charges ou d'impôts.

Pour l'avenir, il compte faire la promotion des productions françaises – en faisant fi des règles communautaires qui interdisent les critères géographiques mais en invoquant de prétendues caractéristiques



propres à la France – et favoriser les exportations, en incitant les pays du pourtour méditerranéen à acheter français, à commencer par la Grèce en y dépêchant Harlem Désir...

Des aides sont prévues pour la méthanisation à grande échelle; sous couvert de sauver les petits éleveurs et de transition énergétique, le modèle de la ferme-usine des mille vaches est pris comme référence. La simplification des réglementations va aussi faciliter les grands élevages. Environnement et salariéEs seront moins protégés, avec des contrôles sur pièces et non plus sur place, tant pour les cotisations sociales que sur les nitrates. Ce gouvernement invoque la transition énergétique pour mettre en avant la production locale... et la bouffe pour favoriser les exportations!

Une autre agriculture est possible

Industrialisation et malbouffe vont de pair, pour les «*pauvres*» bien sûr! Le progrès n'est pas de manger de la viande farcie d'antibiotiques et de Roundup (même le label «*fermier*» permet les aliments à base de soja OGM), d'acheter un steak qui rapetisse de moitié dans la poêle, de manger 4 fois plus de produits laitiers qu'en 1960... s'ils sont tous fabriqués à partir de poudre de lait, d'augmenter la production agricole au détriment de la qualité des eaux et de l'environnement. Quand le seul critère est celui du prix, la qualité est toujours perdante. Pourtant un autre système est possible.

De nombreux paysans tentent un système alternatif de distribution (vente directe à la ferme ou sur les

marchés, AMAP) ou de production (bio, fermes auto-suffisantes). Loin d'être une régression, les solutions qu'ils développent sont d'une grande technicité.

Il est plus facile de garder ses bêtes en stabulation, d'acheter l'aliment, oubliant que les ruminants sont des herbivores – et pas des granivores –, et de gérer les problèmes sanitaires à coup de médicaments, que de gérer ses pâturages et d'assurer le bien-être de ses bêtes pour qu'elles restent en bonne santé. Il est aussi plus facile de nourrir les plantes à coup d'engrais que de maintenir la fertilité des sols.

L'agro-industrie doit être mise hors d'état de nuire

Mais les deux systèmes ne sont pas compatibles. Il faut mettre hors d'état de nuire l'agriculture industrielle qui détruit les sols, l'eau et la biodiversité, et lui substituer une agriculture autosuffisante et réellement agroécologique. Une agriculture jouant un rôle moteur dans la lutte contre le réchauffement climatique, en cessant d'émettre des gaz à effet de serre et en stockant du carbone, au lieu de participer à la surchauffe par le dégagement du carbone du sol, les émanations de protoxyde d'azote, l'utilisation d'intrants chimiques, les transports d'aliments à l'échelle planétaire.

Pour sauver la planète et le climat, l'agro-industrie doit être mise hors d'état de nuire. Il faut reprendre le contrôle de son bras armé, le Crédit agricole, et les paysans doivent se réapproprier les coopératives. Mais pour cela, il faut aussi affronter ce gouvernement.

Commission nationale écologie

TURQUIE

Face à la politique guerrière de l'AKP, défendons la paix et le droit des peuples!

Suite à l'attentat-suicide de Daesh où 32 jeunes étudiantEs s'appêtant à se rendre à Kobané pour participer à la reconstruction de la ville ont trouvé la mort, et aux représailles du PKK causant la mort de 2 policiers, l'État turc a lancé une vaste opération.

Cette opération s'est soldée par l'arrestation de centaines de militantEs kurdes, d'extrême-gauche et quelques dizaines de Daesh, ainsi que plusieurs bombardements aériens des camps du PKK dans le nord de l'Irak.

Une politique étrangère guerrière

Si l'attentat de Suroç a été organisé par l'organisation djihadiste Daesh, c'est bel et bien la politique extérieure guerrière du régime Erdogan qui a

fourni les conditions dans lesquelles la barbarie djihadiste a pu se déployer sur le territoire turc.

La diplomatie turque, dirigée depuis 2009 par le ministre des Affaires étrangères puis actuel Premier ministre Ahmet Davutoglu, avait pour objectif une «*normalisation*» des rapports de la Turquie avec les pays voisins, paradoxalement accompagné de la motivation «*néo-ottomane*» d'établir une hégémonie politico-culturelle et économique sur les pays du Moyen-Orient.

Mais avec la révolte populaire en Syrie, Ankara a misé sur un renversement rapide de Bachar el-Assad. Cette illusion l'a entraîné à s'engager de tout son poids aux côtés des monarchies du Golfe et des États-Unis en soutenant l'opposition syrienne (l'ALS, puis les groupes djihadistes). Cependant, il s'est avéré que el-Assad tenait bon et que le régime n'était pas près de tomber. C'est ce que l'impérialisme occidental a fini par comprendre, mais pas l'AKP. Le parti au pouvoir. Une politique extérieure ne concordant

plus avec aucune de celles de ses principaux alliés a fini par isoler l'État turc au niveau international.

L'AKP et Daesh: «L'ennemi de mon ennemi...»

Une des principales raisons de l'engagement du régime d'Erdogan dans le combat pour le renversement d'el-Assad fut certainement la présence d'une forte population kurde à la frontière turco-syrienne. La formation d'une administration régionale kurde au nord de l'Irak suite à l'intervention

Un monde à changer

SOUS-CITOYENS? Votée en 2005, la loi pour l'accessibilité dans tous les lieux publics devait être appliquée en 2015. L'État avait accordé dix ans aux collectivités pour se mettre en conformité et permettre aux personnes handicapées d'accéder à une série d'établissements publics qui leur étaient jusque-là interdits de fait. Depuis des années, voyant approcher à grand pas l'échéance fixée au 1^{er} janvier 2015, de nombreuses associations tirent la sonnette d'alarme, car de nombreuses mairies, écoles et transports ne sont toujours pas en mesure d'accueillir des personnes à mobilité réduite. Ainsi, seulement 40% des établissements publics serait aujourd'hui en règle. Et ce qui n'aurait pas dû arriver... est finalement arrivé: sénateurs et députés viennent d'adopter il y a quelques jours le report de la mise en accessibilité des lieux publics à trois, voire six ou neuf

ans (!), selon les cas. Pas question de sanctionner, de faire payer voire de fermer, les récalcitrants et les retardataires... Pour de nombreuses associations, cette mesure n'est qu'une manière de reculer pour mieux repousser le problème, des associations non entendues qui avaient pourtant appelé les parlementaires à ne pas ratifier cette « *ordonnance de la honte* » qui va « *maintenir notre pays en queue de peloton des nations ayant ratifié la Convention internationale sur les droits des personnes handicapées* ». Les 12 millions de personnes concernées devront donc prendre leur mal en patience pour réaliser des déplacements simples du quotidien, se rendre dans un commerce ou dans un service public. Les politiques, qui ont de la « *citoyenneté* » plein la bouche, ont aussi la mémoire bien courte...

GRÈCE Construire une alternative à gauche, vite!

Étrange climat politique estival. Certes, l'accord de la direction de Syriza avec les conditions draconiennes de la troïka a beau ne pas être une surprise, la rapidité du changement de décor politique est incroyable...

Les partis protoïka, défaits le 5 juillet, veulent aujourd'hui imposer leurs conditions: faire virer la combative présidente du Parlement, sur fond de manœuvres haineuses pour faire tomber Tsipras sans élections... La direction de Syriza lance, elle, sa nouvelle ligne, essayant de gauchiser sa capitulation: « *On a perdu une bataille, pas la guerre* », « *mieux vaut un gouvernement qui négocie au nom du peuple que les précédents exécuteurs des ordres de la troïka* », « *on va concrétiser l'accord mais sans appliquer les mesures* »... En réalité, l'ordre bourgeois s'accroît: en symbole, le procès des manifestants du 15 juillet, avec provocations et menaces des flics en plein tribunal. Et comme on s'y attendait, le vote des mesures liées à l'accord signé par Tsipras, largement majoritaire grâce aux députés de la réaction, a vu diminuer un peu les voix oppositionnelles dans Syriza. Et en prime, le dirigeant du KKE, Koutsoumbas, vient de montrer ce que vaut son gauchisme verbal:



Sur un mur d'Athènes... DR

contre l'Union européenne, l'euro, la gauche non KKE... mais dans la situation présente, il faut rester dans la zone euro. Une position qui est celle de Tsipras! Le risque est donc très grand d'une adaptation fataliste.

Un parti dans la tourmente

Du côté de Syriza, la direction distingue aujourd'hui un Syriza « *social* », celui des sondages favorables à Tsipras (s'appuyant sur des tableaux apocalyptiques de ce que serait une sortie de l'euro), d'un Syriza « *partidaire* », celui de manœuvres de son opposition interne...

Celle-ci confirme son positionnement: contre le mémorandum, mais aussi toujours le soutien au gouvernement, avec cependant le rappel par Lafazanis que la Plateforme de gauche est « *la chair de la chair* » de Syriza. L'entourage de Tsipras maintient ses attaques contre la Plateforme de gauche, les partis bourgeois dominant le rythme en faisant passer les quelques ébauches d'alternative de gauche pour la prise du Palais d'Hiver ou même la trahison de la patrie... Dans le même temps, Tsipras tente, lui, d'arrondir les angles: finaliser l'accord avec le « *quartet* » (troïka et mécanisme européen de stabilité)

avant le 20 août, puis aller vers un congrès de Syriza en automne, l'unité devant se faire autour d'un bilan des acquis et des erreurs, et le constat qu'une autre voie est possible ou pas.

Tous ensemble pour concrétiser le Non de gauche!

Il serait tragique de rester dans ce cadre de normalisation-capitulation, mais heureusement plusieurs pistes se construisent. L'enjeu est de les englober rapidement dans une démarche de front unique s'adressant aussi au KKE et à Syriza. En dehors de la mobilisation de la Plateforme de gauche de Syriza – ce lundi a eu lieu un meeting ouvert et combatif –, il s'agit de développer un réseau de comités pour le Non jusqu'au bout. Ces comités pourraient servir de point d'appui à une dynamique unitaire à condition qu'au-delà de la seule sortie de la zone euro, ils mènent une bagarre internationaliste pour une Europe des travailleurs. De plus, après son rôle clé dans la bataille du référendum, Antarsya est en mesure de jouer un rôle décisif dans l'organisation des batailles sociales, avec une perspective de construction d'une gauche anticapitaliste qui pourrait aujourd'hui acquérir une crédibilité de masse. Il y a urgence! Triste symbole de la situation, la mort – sans trop de réaction – d'une jeune femme immigrée travaillant 13 heures par jour dans un hôtel. Une tragédie qui devrait devenir banale avec le nouveau mémorandum...
D'Athènes, A. Sartzekis

Le chiffre

71,4%

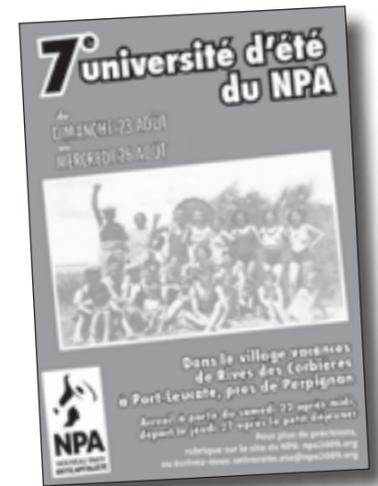
C'est le montant de l'augmentation du salaire minimum dans la restauration rapide dans l'État de New York. Après trois ans de mobilisation, les 180 000 employés des fast-food de cet État vont toucher un salaire minimum de 15 dollars de l'heure (auparavant 8,75 dollars...), après une décision des autorités locales mercredi 22 juillet.



Agenda

Dimanche 2 août, fête du triple A, Saint-Aubin-sur-Algot (près de Lisieux). Débats, buvette, repas, concert, à partir de 11 h 30. Plus d'infos: <http://apaprojects.net/triplea>

Du samedi 22 au jeudi 27 août, 7^e Université d'été du NPA, Port-Leucate. Plus d'infos et inscription en ligne: <http://www.npa2009.org/agir/universite-dete-2015>



NO COMMENT

Je préside la FNSEA avec une fierté que les mots ne sauraient traduire. Et oui, je préside aux destinées d'Avril, un groupe qui exprime la réussite non pas de Xavier Beulin, mais de milliers d'agriculteurs engagés dans les débouchés et la valeur ajoutée...

XAVIER BEULIN, dans sa « *lettre aux paysans* » du mardi 28 juillet, président de la FNSEA... et du groupe Avril, au chiffre d'affaires de 7 milliards d'euros et propriétaire entre autres des huiles Lesieur et Puget et des œufs Mâtines...

L'Anticapitaliste l'hebdo du NPA

Rédaction:
0148 70 42 27
redaction@npa2009.org

Diffusion:
0148 70 42 31
diffusion.presse@npa2009.org

Administration:
0148 70 42 28
2, rue Richard-Lenoir,
93108 Montreuil Cedex

Numéro ISSN:
2269-3696

Commission paritaire:
0414 P 11508

Société éditrice:
Nouvelle Société de
presse, d'audiovisuel et
de communication.
SARL au capital
de 3500€ (durée 60 ans).

Tirage:
6 500 exemplaires

**Gérant et directeur
de publication:**
Ross Harrold

**Secrétaire
de rédaction:**
Manu Bichindaritz

Maquette:
Ambre Bragard

Impression:
Rotographie, Montreuil-
sous-Bois
Tél.: 0148 70 42 22
Fax: 0148 59 23 28
Mail: rotoimp@wanadoo.fr



impérialiste en 2003 avait sans doute constitué un des traumatismes politiques les plus marquants de l'État turc. C'est donc manifestement la crainte de revoir le même scénario se réaliser à la suite d'un changement de régime en Syrie qui a poussé le gouvernement turc à tenter d'intervenir dans la crise syrienne dès le début du soulèvement et d'établir un contrôle sur l'opposition (face aux autres « amis de la Syrie »), tout d'abord avec les Frères musulmans, puis par le soutien à d'autres courants islamistes. Alors qu'un processus de négociation (accompagné d'un cessez-le-feu) avec le leader du mouvement kurde, Öcalan, était en œuvre, le gouvernement turc est allé jusqu'à soutenir implicitement ou du moins souhaiter de tout cœur la prise de Kobané (où le PYD – organisation sœur du PKK – avait proclamé l'autonomie) par Daesh, permettant aux militants djihadistes de traverser librement la frontière dans les deux sens. Pour le régime d'Erdogan, une

région dominée par Daesh à sa frontière était préférable, au point où malgré la pression des États-Unis, il ne participa que timidement et à contrecœur à la coalition anti-Daesh.

Erdogan joue sa dernière carte

Comme conséquence de cette politique (et aussi du fait que le processus de négociation ne donna aucun résultat concret), l'AKP perdit son soutien dans le Kurdistan de Turquie et le HDP (lié au mouvement kurde) obtint 13% aux dernières élections, un résultat inattendu. Ainsi l'AKP n'était plus en mesure de former seul un gouvernement, comme cela était le cas depuis 2002. Profitant de l'attentat de Suruç, l'AKP tente aujourd'hui, avec son changement de position envers Daesh, de redevenir un acteur crédible dans le Moyen-Orient aux yeux de l'impérialisme occidental, en particulier face à la montée de l'Iran avec l'accord sur le nucléaire. En retour, il obtient l'approbation de l'administration



Lundi 20 juillet, Erdogan réprime la manifestation contre l'attentat de Suruç. DR

Obama pour ses frappes contre les camps du PKK. Au niveau national, Erdogan espère que ce climat de conflit et de mobilisation anti-terroriste lui permettra de ré-émerger comme leader national, de discréditer le HDP, et de récupérer les voix passées à l'extrême droite. Tout cela renforcerait l'AKP dans le cas de forts probables élections anticipées,

permettant ainsi la formation d'un nouveau gouvernement AKP et la transition à un régime présidentiel-autocratique dont il serait le sultan. La guerre est effectivement la continuation de la politique par d'autres moyens. Aux forces de gauche et au peuple kurde de se mobiliser pour défendre la paix!
D'Istanbul, Uraz Aydin

SANTÉ DANS LE CALVADOS

Service public à vendre ?

Après Vire et Cricqueboeuf, c'est au tour de la maternité de Falaise d'être menacée de fermeture. Car dans le Calvados, pas une année ne passe sans l'annonce de la fermeture d'une maternité, d'un service hospitalier ou la restructuration de service (urgences, gériatrie...).

Que ce soit sous Sarkozy ou sous Hollande le prétexte est à chaque fois le même : faire des économies... tout en assurant un meilleur service pour les patients ! Derrière ces politiques d'austérité, se cache le réel objectif des gouvernements qui se sont succédés depuis des dizaines d'années : la privatisation de notre santé !

Une accélération très nette a eu lieu à partir de 2007, lors de la mise en place du plan « Hôpital 2007 » avec la tarification à l'acte, puis a suivi la loi Bachelot en 2009, le plan « Hôpital 2012 » mené par Xavier Bertrand, et enfin la loi Touraine qui finira par achever notre système public de santé.

Toutes ces lois se traduisent par des suppressions de lits, suivies de fermeture d'unité lors des fêtes de fin d'année et des vacances à cause du non-remplacement des agents. Cela se traduit aussi par une mutualisation des moyens humains et techniques. Et au final, ce sont des milliers de suppressions d'emplois et des milliers d'agentEs précarisés qui attendent indéfiniment leur titularisation.



Lisieux contre l'hôstérité le 23 septembre dernier à Paris. PHOTO THÈQUE ROUGE / MILO

PatientEs bafoués, personnels pressurés

Ce que subissent les agents hospitaliers, d'autres agents de l'État le subissent aussi, comme par exemple dans l'Éducation nationale ou à la Poste, avec des fermetures de classe, d'école, ou des suppressions de tournées et des fermetures de bureaux en zone rurale. Des secteurs dans lequel des luttes s'organisent aussi, comme celle des postierEs du Pays d'Auge qui ont essayé de faire converger leur lutte avec d'autres secteurs. Ainsi les postierEs étaient présents lors d'une assemblée générale au CHR Bisson de Lisieux.

Dans la santé, tous ces plans d'« Hôstérité » ont aussi des répercussions importantes sur les soins aux patientEs, avec des délais d'attente aux urgences qui explosent, des délais de rendez-vous pour une radio, un scanner ou un IRM qui se comptent en mois (quand les patientEs ne sont pas redirigés vers le secteur privé et la polyclinique de Lisieux...), des spécialistes qui disparaissent (ainsi, il n'y a plus d'ophtalmologiste au CHR de Lisieux...). Les droits des patientEs sont bafoués et le personnel est, lui, à bout de souffle. Les réorganisations du temps de travail dans les hôpitaux mettent les agentEs à genoux. La remise en cause des 35 heures, avec des vacances de 12 heures ou la suppression des RTT, est le coup de trop pour beaucoup d'agents.

Tant bien que mal les luttes s'organisent dans le département, à Lisieux avec la participation de la CGT et de SUD, mais aussi dans d'autres hôpitaux du département : Falaise, Caen, Cricqueboeuf... Les militantEs du NPA, en particulier les salariéEs de l'hôpital de Lisieux et de Pont-l'Évêque, prennent part à toutes ces bagarres.

CorrespondantEs

DROIT DES ÉTRANGERS Une loi qui trompe énormément

Le 20 juillet dernier, dans une grande discrétion (période estivale aidant), a été présenté à l'Assemblée nationale en « procédure accélérée » le projet de loi « relatif aux droits des étrangers » adopté en conseil des ministres... le 23 juillet 2014 !



À la préfecture de Bobigny les étrangerEs n'ont pas fini d'attendre... PHOTO THÈQUE ROUGE / JMB

Le retard n'est pas seulement dû à la hiérarchie des pré-occupations du pouvoir.

Loi Macron et surveillance « antiterroriste » d'abord ! Le gouvernement apparaissait en effet coincé entre l'affichage mensonger d'un objectif de « sécurisation des parcours » des migrantEs, et une orientation fondamentale consistant à ne surtout pas rompre, en ce domaine comme en d'autres, avec les politiques antérieures, voire à avancer encore d'une case dans le volet répressif. Toujours le même casse-tête, en somme. Avec à la clé quelques inventions croquignolesques pour décliner au nom de « l'équilibre » l'éternel diptyque « humanité et fermeté »...

D'où une configuration assez classique : un panachage entre quelques avancées relativement marginales, des dispositions aux effets pervers plus ou moins calculés, et des articles proprement infâmes.

Des avancées ?

Mesure phare du projet et parfait exemple de trompe-l'œil parmi d'autres : la création d'une carte de 4 ans. Nul doute que celle-ci aurait représenté une avancée... si la délivrance de ce titre avait été généralisée, et si dans le même temps avait été rétabli, à l'expiration de ce délai, l'accès de plein droit, donc automatique, à la carte de résident. Mais c'est loin d'être le cas : non seulement, nombre de personnes continueront de se voir attribuer des titres d'un an, parfois de deux ans, avec possibles allers-retours entre les différents titres, mais l'octroi d'un titre pluri-annuel risque de siphonner l'accès à ce seul titre véritablement sécurisant : la carte de 10 ans, dont la délivrance demeurera soumise à des conditions de ressources et largement discrétionnaire.

L'espace manque ici pour passer au crible d'un examen rigoureux les très nombreux articles aux effets négatifs de la loi adoptée en première lecture.

Il faudrait parler de ce qui ne change pas : tout d'abord du fonctionnement toujours à plein régime de la machine à fabriquer des sans-papiers, au nom d'une immigration choisie qui ne connaît comme évolution que de ne plus dire son nom ; le maintien à un niveau exorbitant de taxes pouvant atteindre 600 euros pour l'obtention d'une carte d'un an (dont 50 euros pour le dépôt de dossier, non remboursés en cas de refus !); la persistance obstinée d'une politique du chiffre en matière d'enfermement et d'expulsion, sans lésiner sur les méthodes.

Un article scélérat

Pour s'en tenir à quelques exemples, on pourrait évoquer le transfert de l'évaluation de l'état de santé des personnes migrantes... à des médecins dépendant du ministère de l'Intérieur, ou la restriction des recours contre les obligations de quitter le territoire français (OQTF) déposés par les personnes détenues. Et en dépit des promesses du

candidat Hollande, c'est à l'initiative d'une députée socialiste qu'ont été encadrées, ce qui veut dire autorisées, les conditions d'enfermement des enfants... Quant au régime d'exception subi par les étrangers des départements d'outre-mer, notamment en Guyane et à Mayotte, bien qu'ayant fait l'objet d'une condamnation de la Cour européenne des droits de l'homme, il demeure pour l'essentiel en place afin de pouvoir enfermer et expulser à tour de bras.

Dans ce fatras de mesures indignes, la palme revient certainement à l'article 8 qui indique que « l'étranger doit pouvoir justifier à tout moment qu'il continue de satisfaire aux conditions fixées par la délivrance de sa carte et répondre le cas échéant aux contrôles et convocations du préfet aux fins de vérification », et que lorsqu'il cesse de remplir ces conditions « ou ne défère pas aux mesures de vérifications menées par le préfet, sa carte de séjour peut lui être retirée ou son renouvellement refusé ». Concrètement, cela signifie plusieurs choses : au prix d'un contrôle continu, le droit au séjour pourra être rétroactivement dénié ; les préfets pourront aller chercher auprès des écoles, hôpitaux, banques, fournisseurs d'énergie et autres les renseignements nécessaires à leurs « vérifications » ; à leur corps défendant (ou non), les agents seront appelés à la délation. Un article scélérat s'il en est ! Donc, pas d'erreur, s'il y a une philosophie dans ce projet, elle est dans le cap maintenu par une politique qui fait de l'étranger un paria. La préservation des intérêts de la classe dominante et la politique de la race sont toujours aussi bien articulées.

François Brun

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE Un enfumage de plus !

Votée le 23 juillet, la loi révèle une fois encore les options libérales du gouvernement Hollande et à quel point « les éluEs de la nation » sont incapables d'agir contre le réchauffement climatique.

La loi de transition énergétique, comment ça marche ? Le texte fixe les objectifs à tenir : diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 ; réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050, et la consommation d'énergies fossiles de 30% en 2030 ; augmenter les énergies renouvelables ; enfin, réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% en 2025.

Tout cela doit se faire bien évidemment dans le cadre de la « croissance verte », à la grande satisfaction des industriels prêts à se convertir à la production verte pourvu que ça rapporte... De plus, le maintien de la primauté au nucléaire contredit les intentions affichées : si l'État veut respecter la règle de 50%, il n'y pour autant aucun engagement sur la fermeture nécessaire de réacteurs nucléaires. Combien, où, quand ? Tout cela n'est pas une surprise pour qui aura suivi le déroulé des événements. L'enfumage a démarré en 2012 par un « grand débat national »... qui a touché quelques initiés : éluEs, représentantEs d'associations, institutionnels. Aucun « sans grade et sans voix », gens ordinaires, pour discuter des besoins sociaux. Très vite, des associations comme Greenpeace et les Amis de la Terre



Nucléaire partout écologie nulle part ! PHOTO THÈQUE ROUGE / MARC

se sont retirées, dénonçant le poids écrasant du lobby nucléaire. Puis, des présidents de région zélés ont instauré « la journée de la transition énergétique », action marketing éphémère à la hauteur de leur compréhension et de leur engagement en faveur du climat. Delphine Batho limogée, Philippe Martin remercié, Ségolène Royal a sorti en juin 2014 une feuille de route banale, avec, une fois encore, la part belle faite au nucléaire.

Enfin, les allers et retours entre le Sénat et l'Assemblée nationale, où

chipotages et querelles de principe ont rythmé les débats, ont montré combien ces éluEs sont incapables de répondre aux problèmes posés par le réchauffement climatique.

Les paroles et les actes...

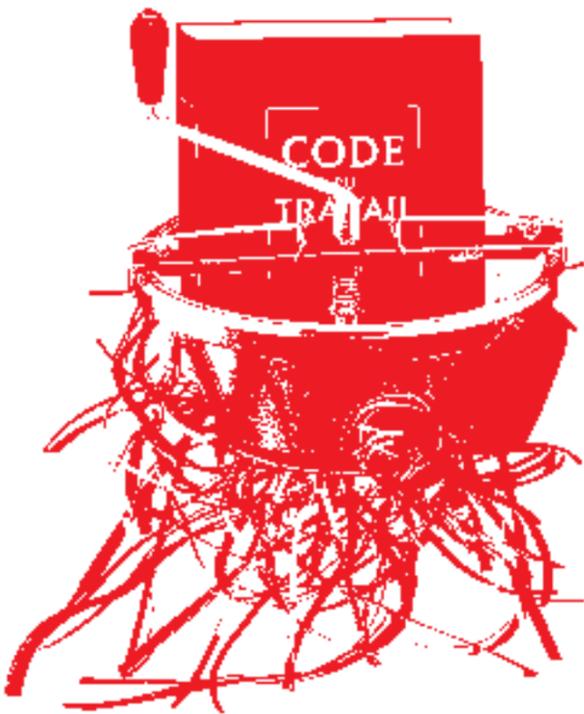
Comment prétendre prendre des mesures écologiques, économiques et sociales efficaces pour préserver la planète et l'humanité et dans le même temps célébrer la croissance, fût-elle verte ? Comment croire à l'efficacité d'une loi qui ne s'accompagne pas, au moins, d'une

programmation pluriannuelle de l'énergie, c'est-à-dire d'un outil qui oblige à faire des arbitrages concrets ? Enfin, comment accorder du crédit à un gouvernement qui prend des décisions qui contredisent la loi qu'il vient de faire voter ?

Ainsi les travaux de construction du nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes sont relancés par un Valls radieux après le rejet des recours déposés par les opposants. Ainsi le projet d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure entériné par Macron. Ainsi les projets inutiles, grands consommateurs d'énergie, de terres agricoles, d'espaces naturels uniques : l'incinérateur d'Echillais, l'autoroute sur pilotis à la Réunion, le barrage de Sivens, le train Lyon-Turin, les fermes usines, les Centres Parcs, le projet minier en Creuse, l'EPR... Autant de faits qui rappellent que le PS n'est pas crédible – non plus – sur les questions environnementales.

Hollande pourra toujours compter sur ÉELV qui, en pleines tractations électorales pour sauver ses élus régionaux, s'est dit satisfait. Le NPA se mobilisera avec celles et ceux qui luttent vraiment pour changer le système afin d'éviter la catastrophe climatique.

Commission nationale écologie



DROIT DU TRAVAIL: Un outil à défendre?

Dossier réalisé par des militantEs du NPA de l'inspection du travail et Robert Pelletier

Le code du travail est régulièrement la cible du patronat et des hommes politiques à ses ordres. Le nombre de pages, la complexité, et son caractère protecteur répandrait la peur dans les rangs d'hommes et de femmes dévoués à la cause de l'économie et soucieux de « donner » du travail à leurs concitoyenEs. En fait, ce concentré du rapport de forces entre les classes sociales, résultat de plus d'un siècle d'affrontements sociaux, ne fige qu'à un moment donné le rapport de forces entre les classes. Mais même cet instrument de mesure et de régulation est devenu trop dangereux pour un patronat toujours plus avide de dérégulation. En plus des attaques frontales qu'elle contient, la loi Macron va étendre les possibilités de règlements des litiges entre patrons et salariéEs à l'amiable en dehors du code du travail, comme si les parties au contrat de travail étaient à égalité sans lien de subordination. Le loup dans la bergerie?

Le droit capitaliste du travail

Les protections accordées aux salariéEs par la réglementation du travail ne doivent pas masquer les contradictions d'un droit tout aussi indispensable à la conservation des intérêts du capital, auxquels il reste subordonné.

En 1950, le juriste Gérard Lyon-Caen donnait du droit du travail cette définition : « l'ensemble des règles qui régissent : 1° l'exploitation du travail humain en régime capitaliste ; 2° les instruments de la lutte ouvrière contre cette exploitation ; 3° les résultats de cette lutte, c'est-à-dire les modifications incessantes subies par le régime d'exploitation lui-même. » Le droit du travail organise donc à la fois les conditions d'extraction de la plus-value et les protections concédées aux salariéEs pour préserver la force de travail.

Mais il ne s'agit pas que d'une codification formelle : le droit du travail exprime les compromis issus de la lutte des classes. Lyon-Caen insiste sur les antagonismes de classe et l'existence des capitalistes et des travailleurs comme sujets agissant en permanence, les uns pour élargir l'exploitation, les autres pour limiter ses effets et gagner de nouveaux droits (y compris démocratiques). C'est la raison pour laquelle les protections existantes doivent être défendues bec et ongles par les travailleurEs qui doivent refuser la limitation de leurs moyens d'action.

Un droit attaqué...

L'offensive menée par les gouvernements Hollande-Ayrault-Valls depuis 2012 constitue, à cet égard, un modèle du genre. Elle cherche aussi bien à affaiblir les protections – loi de « sécurisation de l'emploi » de juin 2013, loi Macron, coups de canifs incessants dans le principe de faveur permettant aux accords d'être moins favorables que la loi – qu'à modifier le cadre juridique de résistance des travailleurEs. Le gouvernement s'est ainsi attaqué à l'inspection du travail (en la réorganisant et en y supprimant 10% des postes) et aux conseils de prud'hommes, institutions que les travailleurEs sollicitent pour faire valoir leurs droits.

Il s'en prend également aux institutions chargées de défendre les salariéEs au quotidien : loi Rebsamen attaquant les droits à représentation du personnel, restriction des recours aux tribunaux et des délais de consultation

des comités d'entreprise pour les licenciements économiques, expulsion de syndicats des bourses du travail...). Il encourage enfin les patrons à enfreindre la loi (plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif) ou à pratiquer ouvertement la répression de ceux qui osent s'affronter (La Poste qui sanctionne les grévistes, Tefal qui assigne une inspectrice du travail en correctionnelle avec la complicité du parquet et du ministère du travail...).

... mais indispensable à la bourgeoisie

Pour autant, ce n'est pas un degré plus grand de protection qui modifierait le caractère de classe du droit du travail, car celui-ci conserve une portée pratique pour le capital.

Du fait de la division capitaliste du travail, les capitalistes, nombreux et concurrents, ne peuvent assurer directement la représentation des intérêts du capital. C'est l'État, à travers les règles de droit qu'il élabore, qui remplit ce rôle. Le droit du travail agit ainsi à la manière d'un « capitaliste collectif » dictant le comportement attendu de chaque patron, le réprimant si besoin, et organisant une certaine hiérarchie entre les capitaux (notamment via la sous-traitance par laquelle certains en soumettent d'autres, ou en différenciant les droits selon la taille de l'entreprise).

Le droit du travail définit donc à la fois les obligations des patrons, mais aussi leurs droits, et notamment celui de gérer leurs affaires sans que les travailleurEs ne viennent y fourrer leur nez : le pouvoir de direction (recruter, sanctionner, licencier, organiser le travail). Le code du travail fourmille d'exemples : un patron ne peut licencier sans cause réelle et sérieuse ni pour un motif discriminatoire... mais le contrôle se fait une fois le licenciement intervenu ; les libertés sont garanties aux salariéEs... saufs'il existe une exigence professionnelle s'y opposant ; le patron doit demander l'avis du comité d'entreprise... mais cet avis n'est que consultatif ; la grève est un principe constitutionnel...

mais la grève politique est interdite. Plus encore, le droit du travail dissimule aux salariéEs la réalité de l'exploitation. Si la reconnaissance juridique du lien de subordination est un acquis fondamental, le contrat de travail repose sur la liberté juridique des parties et entretient l'illusion que chaque heure de travail est payée... et qu'il n'y a donc pas de travail gratuit. Enfin, c'est par le droit du travail que l'État institutionnalise le « dialogue social » (à tous les niveaux,

du CE aux conférences sociales) et intègre à son fonctionnement les syndicats, s'assurant ainsi au mieux de leur passivité, au pire de leur complicité dans le démantèlement des conquêtes.

Quelle stratégie?

De tout cela, il faut tirer quelques conclusions pratiques. Le droit du travail est, au quotidien, mobilisé par les salariéEs qui en attendent une protection individuelle ou collective. Pour autant, sous le coup des évolutions défavorables des dernières décennies, ils font aussi l'expérience que ce droit, sans cesse contesté, donne de plus en plus de facilités aux patrons. La bataille pour la préservation des protections existantes est donc primordiale, mais elle doit se combiner avec une nouvelle stratégie de conquête qui n'en fera pas un horizon indépassable.



Des IRP ambivalentes et en mutation

À l'échelle du mouvement ouvrier, les institutions représentatives du personnel (IRP) sont relativement récentes...

Il faut attendre le reflux des grèves de 1936 pour les délégués du personnel (DP), la fin de la Libération pour le comité d'entreprise (CE), et pour le délégué syndical, les accords de Grenelle en 1968. Quant au CHSCT, à la section syndicale d'entreprise et aux représentants syndicaux de la fonction publique, ils seront les derniers nés des réformes socialistes (avec les lois Auroux de 1982), avant leur tournant liquidateur. Ainsi le mouvement ouvrier en France a-t-il passé la plus grande partie de son histoire sans aucune IRP, plus encore sans représentation syndicale, dans les entreprises.

Des institutions ouvrières ratées...

Issues de compromis passés après le reflux de luttes dont elles n'étaient pas l'objectif, ce sont des institutions ouvrières ratées, détournées du contrôle ouvrier : défenseurs des salariéEs dans l'entreprise sans droit de regard sur la production, puis conseils ouvriers sans pouvoirs de décision, enfin section syndicales sous la coupe de délégués désignés par les bureaucraties syndicales. Elles ont au mieux un rôle ambivalent : les DP, dévoués mais démunis et portant trop souvent, notamment dans les TPE-PME, les

discours patronaux sur la crise et les sacrifices nécessaires ; les DS, souvent suspendus entre bureaucratie syndicale et pression patronale mais quelquefois formés et soutenus par une fédération ou une union départementale combative et donnant du fil à retordre. Pour le CE, il se réduit le plus souvent à un distributeur d'œuvres sociales, et à une arène parlementaire aux pouvoirs fictifs. De loin en loin, il peut devenir un foyer de résistance aux restructurations, mais joue tout aussi souvent un rôle de neutralisation des luttes, même contre son gré. Seul le CHSCT fait la surprise : les questions de santé ne sont pas dissimulables par un jeu d'écriture, et l'instance possède un droit de regard sur l'exposition aux risques, un pouvoir d'expertise et des capacités d'intervention juridique propres, générant des jurisprudences souvent contraignantes, véritable épine dans le pied des capitalistes.

Reconfiguration sous pression capitaliste

Sans surprise, les capitalistes ont toujours visé à contenir et refouler ces faibles acquis, restreignant le contrôle du CE sur le licenciement économique, ou contestant comme exorbitants les pouvoirs du CHSCT. La reconfiguration

s'accélère en 2008 : pour prétendument favoriser leur implantation dans l'entreprise, et en échange d'un pseudo-mandat de représentant de la section syndicale (RSS), les centrales syndicales acceptent que leur représentativité soit centrée sur l'élection des IRP. Le DS en devient de facto le chef, mais pour mieux négocier des accords d'entreprise dérogatoires sous le contrôle bureaucratique des centrales. En 2015, rebelote : si dans les grands groupes, les états-majors syndicaux et leurs mandats en carton (CCE, CE de Groupe, DS Central...) sont épargnés, dans tous leurs établissements d'exécution, la sous-traitance et les PME, toutes les IRP vont être redessinées. Dans ces entreprises de moins de 300 salariéEs, le CHSCT disparaîtra comme instance autonome, et une seule instance de représentation cumulant toutes les fonctions des IRP deviendra la norme. Plus aucune représentation n'est prévue dans les TPE de 10 à 20 salariéEs. La différence en représentants et en droits syndicaux (moins de représentantEs, moins de crédits d'heures) sera énorme.

Ni nostalgie ni illusions

Le mouvement ouvrier ayant une fois de plus renoncé à

défendre ses acquis, il nous faudra, en tant que militantEs, nous adapter au nouvel état du droit, sans nostalgie ni illusions sur ses fonctions réelles, et exploiter chaque faille en comptant sur une ruse de l'histoire, laquelle reste toujours possible malgré le contexte défavorable. Ainsi, il n'est pas exclu que le représentantE à la délégation unique du personnel, élu au scrutin universel des salariéEs, compétent et outillé sur tous les sujets, puisse devenir un « super DP », cumulant également des fonctions de DS, et tire bénéfice du décloisonnement des instances. Dans le même ordre d'idée, des juges, viscéralement incapables de mettre des chefs d'entreprise en prison, peuvent changer d'attitude face aux sanctions pécuniaires du nouveau délit d'entrave 1, ce qui pourrait paradoxalement donner à la menace d'action judiciaire des IRP plus de crédibilité. Mais, pour être à la hauteur, il faudra que les organisations syndicales entament un important travail de réflexion et de formation auquel nous aurons à prendre toute notre part.

1 – Que la loi Macron n'a finalement pas dépénalisé. La peine de prison est supprimée, mais celle d'amende est renforcée.

L'organisation du travail, enjeu d'un conflit de classe

L'organisation du travail reste le domaine réservé de l'employeur, qu'il soit public ou privé. Elle est aujourd'hui l'objet d'un conflit de classe engagé par les capitalistes. Le mouvement ouvrier doit s'en emparer et en faire une question politique.

L'organisation du travail assure la soumission des salariéEs au cœur même du procès capitaliste de travail. Elle n'est pas qu'une technique de rationalisation du travail afin de maximiser le profit : elle matérialise les conditions réelles dans lesquelles le capital exerce son pouvoir de sorte que celui-ci apparaisse comme une nécessité.

Ceci renvoie à la division capitaliste du travail. Un salariéE vend sa force de travail pour vivre, mais celle-ci est parcellaire et ne peut être utilisée indépendamment d'autres salariéEs. Cette subordination technique, renforcée par le développement des machines, rend nécessaire la coopération sous le commandement patronal et tout ce qu'il implique : discipline, sanctions, règlement intérieur, surveillance, autorité et hiérarchie.

À l'âge néolibéral

La réorganisation du procès de travail est précisément l'un des traits majeurs du néolibéralisme. Celui-ci ne se contente pas de casser les protections, d'attaquer les salaires, d'exiger une productivité accrue. Il cherche aussi à ce que les salariéEs intériorisent les nouvelles normes d'efficacité productive et de performance individuelle.

Il le fait en s'appuyant sur la peur du chômage, mais aussi en organisant la concurrence entre les salariéEs (recours massif à la précarité), y compris dans une même entreprise par l'individualisation des objectifs ou la mise en place d'une surveillance de tous les instants (évaluations, sanctions), de sorte à ce qu'elle soit comprise comme le type normal de relations au travail. Les nouvelles technologies, très flexibles, facilitent un contrôle de plus en plus étroit sur le travail, et les patrons disposent de moyens de pression toujours plus importants.

Partout s'imposent les changements permanents de l'organisation du travail. Ils obligent les salariéEs à une remise en cause constante de leurs acquis, de leur expérience. À chaque modification, il faut se réapproprié son travail, réapprendre les marges de manœuvre, ce qui crée une insécurité, y compris là où les emplois sont moins instables comme dans les services publics. En outre, les patrons cherchent à contrôler la compétence des salariéEs. Ils élaborent des normes, des processus de travail, qui remplacent la maîtrise de l'outil de travail, l'expérience acquise ou construite dans le travail. Au lieu de faire un bon travail, il est demandé aux salariéEs de respecter la norme, le processus de travail défini, les objectifs imposés.

Ces contraintes qui densifient le temps de travail sont destructrices. Dans les temps, les gestes,



les réflexions non directement productives que les patrons veulent supprimer, il y a un travail important de récupération de formation, d'apprentissage, de réflexion sur son activité. Les collectifs de travail sont morcelés, limitant les possibilités de coopération entre salariéEs, complexifiant l'échange entre métiers différents.

Le produit le plus visible de cela, c'est la souffrance au travail, le sentiment qu'on n'a pas la possibilité de changer les choses, du fait qu'on ne parvient pas à contester l'ordre productif, ni même à modérer collectivement ce que les patrons imposent, voire le retournement de la violence contre soi par le suicide.

Un droit du travail inadapté

Borné par le pouvoir de direction patronal, le droit du travail n'est pas conçu pour répondre aux enjeux posés. L'employeur (et l'État employeur) a bien entendu une obligation de sécurité, considérée par la jurisprudence comme une obligation de résultat. Il doit assurer la prévention des accidents et des maladies. Cette obligation est étendue à la santé mentale. Dans la pratique, l'employeur peut être condamné... mais seulement après un dommage : la réparation prime largement sur la prévention, sans parler du caractère dérisoire des sanctions ou du recours à la sous-traitance qui permet aux gros patrons de s'en exonérer...

La loi octroie certains droits aux salariéEs, comme le droit de retrait et d'alerte ou l'interdiction du harcèlement. Le juge est autorisé à suspendre une restructuration si l'employeur

ne démontre pas que la sécurité est garantie. Mais ces droits ne permettent pas aux salariéEs de faire reconnaître l'ensemble de la violence subie, dans sa dimension collective et systémique. Par ailleurs, les notions de souffrance ou de stress tendent à dissimuler la violence de classe contenue dans l'organisation du travail : ce sont les salariéEs qui ne sauraient pas faire face et s'adapter.

Réhabiliter le conflit

Si le gouvernement attaque aujourd'hui les CHSCT (loi Rebsamen), c'est bien parce qu'il s'agit du seul lieu dans l'entreprise où l'organisation du travail peut être abordée. Mais il serait naïf de croire en la possibilité d'une réforme vertueuse de l'organisation du travail, d'autant plus que l'annihilation des moyens de résistance fait partie des objectifs poursuivis. Il s'agit d'affronter le pouvoir du capital, lui reprendre les libertés qu'il s'octroie. Cela ne se fera pas sans l'irruption, directe et conflictuelle, des salariéEs dans les choix d'organisation du travail.

L'action collective, syndicale et politique, doit faire de l'organisation du travail un objet de lutte et le mettre au cœur de son combat. Réhabiliter le conflit sur ces questions, c'est se permettre de réfléchir à la possibilité de rapports différents dans le travail et d'une autre conception de la société, c'est refuser que la démocratie s'arrête à la porte des entreprises, c'est retrouver une confiance collective pour reconstruire une solidarité de classe et s'attaquer au pouvoir patronal.

Le temps de travail au c... l'accaparement du prod

Le droit du travail s'est largement construit autour de la question du temps de travail, au p...

Aux origines, les lois vont se concentrer sur la limitation de la durée du travail à destination de populations ciblées, avec les préoccupations morales de patrons influencés par la religion, la nécessité de ménager un temps pour l'instruction scolaire et/ou religieuse...

Préserver la chair à canon, et la chair à patron...

En fait, il s'agissait surtout de ménager les forces humaines, une préoccupation portée par des députés qui s'inquiètent d'une population « décrépie »... alors que la France a besoin de soldats robustes.

La loi de 1841 interdit l'embauche des enfants avant l'âge de 8 ans, et limite le travail effectif de ceux de 8 à 12 ans à 8 heures. Le travail de nuit est interdit aux moins de 13 ans, mais toléré pour les enfants plus âgés dans le cas d'usines à feu continu ou à moteurs hydrauliques... Les enfants de moins de 16 ans ne peuvent travailler les dimanches et jours de fête... dans les grandes entreprises. Faute de volonté des parties, de moyens de contrôle, cette loi ne sera que peu appliquée et il

faudra la Commune de Paris pour qu'en 1874, un certain nombre de ces dispositions commencent à être respectées.

En 1906, la loi instaure le repos dominical. C'est en pleine guerre, le 3 juillet 1916, que l'État interdit le travail de nuit des femmes de moins de 18 ans, et limite à 10 heures la journée de travail de celles de 18 à 21 ans.

En 1919, la loi sur les 8 heures est la première loi générale, valable quels que soient le sexe ou l'âge. Encore une fois difficilement mise en œuvre, elle ne sera vraiment dépassée qu'en 1936 avec la semaine de 40 heures. On passe alors de la réduction du temps de travail visant à éviter l'épuisement de la force de travail à la préoccupation de donner du temps pour se détendre et éventuellement se cultiver.

Congés... payés et temps libre!

Parallèlement, en 1936, le gouvernement de Front populaire, sous la pression de la grève générale, créait les congés payés. Fixés à quinze jours à l'origine, leurs minimums obligatoires se sont régulièrement allongés : deux semaines en 1936, trois en 1956, quatre en 1969 et enfin cinq en 1982.

Dans les années 1950 à 1960, alors que la durée légale est de 40 heures, les durées effectives moyennes oscillent entre 45 et 46 heures hebdomadaires... et ce n'est qu'en 1978 que le temps de travail hebdomadaire effectif réel atteindra les 40 heures.

En 1982, le temps de travail hebdomadaire est abaissé à 39 heures, en principe pour aller vers les 35 heures. La politique de rigueur aura rapidement raison de cette promesse.

En fait, il s'agit là de la dernière réduction de temps de travail explicitement fondée sur l'idée du repos, de loisirs, avec la création d'un ministère du temps libre!

Vive la crise!

L'étape suivante, les lois Aubry des années 2000 s'inscriront dans de toutes autres logiques, contradictoires : réduire le temps de travail pour s'attaquer au chômage, tout en préservant la productivité. Ces contradictions vont être largement utilisées par le patronat qui en profitera pour intensifier le travail, souvent avec l'appui des syndicats (ainsi, pour la direction de la CGT, les lois Aubry seront un « point d'appui »...).





Visuel d'une affiche de la LCR pour la campagne d'Alain Krivine, 1980.

centre de luit du travail

point de rencontre des nécessités économiques et du rapport de forces entre les classes.

Faute de rapport de forces global, les batailles autour du temps de travail effectif seront le plus souvent perdues : habillage, déshabillage, casse-croûte, pauses, temps de route... sont passés à la moulinette, et la réduction du temps de travail réelle sera souvent très limitée. Dans le même temps, la généralisation de l'annualisation du temps de travail et le forfait-jours pour les cadres ouvrent la porte à toutes les dérégulations, plus que jamais à l'œuvre aujourd'hui.

sécurité de l'emploi mais plus sûrement la compétitivité des entreprises, multiplient les possibilités d'accords d'entreprises dérogatoires s'appuyant sur la crainte du chômage et les complexités syndicales.

Mais la suppression des 35 heures et des journées de RTT qui leur restent souvent liées, notamment dans les grandes entreprises, reste suspendue aux enjeux économiques (21 milliards d'euros par an d'allègements de charge, des

millions de jours de RTT accumulés dans la fonction publique, impact de la suppression des majorations salariales) et à la résistance des salariéEs. La formidable mobilisation des salariéEs du secteur hospitalier (des centaines de millions d'euros dus aux personnels que le plan Hirsch voulait effacer) illustre que, plus que jamais, la question du temps de travail est au centre des enjeux, du rapport de forces entre les classes.

NO COMMENT

Dans le monde tel qu'il est aujourd'hui, avec la concurrence que nous connaissons, pouvons-nous nous permettre d'être sur des idées des années 1970, 1980, 1990 ? Non. Il faut dépasser la question des 35 heures. Oui, nous devons déverrouiller les 35 heures.

Le alors candidat au primaire du PS MANUEL VALLS, sur l'antenne d'Europe 1 le 2 janvier 2011

La précarité au travail, une situation qui devient la norme ?

Le travail précaire s'entend usuellement par le fait de ne pas être embauché en contrat à durée indéterminée (CDI)...

Publiée en 2014, une étude du ministère du Travail dresse le tableau de la précarité au travail en France. En 2012, 87 % des salariéEs du secteur privé ont un CDI, 3 % sont intérimaires et 10 % sont en contrat à durée déterminée (CDD). Ces données sous-estiment l'ampleur réelle de la précarité.

Tout d'abord, 90 % des embauches s'effectuent en CDD ou en intérim. Avant de décrocher un CDI, les jeunes et les travailleurEs peu qualifiés, premières victimes de la précarité, devront enchaîner des contrats courts, sans compter les périodes de stages plus ou moins réels. Ainsi près de 3,2 millions de travailleurs sont en contrat précaire aujourd'hui. Avec leur introduction dans le code du travail dans un contexte de crise économique capitaliste dans les années 70, l'État légalise la précarité au nom de la recherche permanente de flexibilité. En cas de récession, les premières victimes sont ainsi les intérimaires, dont les contrats courts permettent aux patrons de mettre rapidement fin et avec un coût limité aux emplois, sans avoir à financer et à assumer un plan social. La flexibilité n'est pas le seul « avantage » du statut précaire pour le patronat. La division statutaire empêche l'unité dans les luttes, et favorise l'éclatement des collectifs de travail.

Que fait l'État pour lutter contre la précarité ?

Bien que réglementé, le travail temporaire s'accroît depuis 30 ans et peut concerner chacun d'entre nous. Le travail à temps partiel subi expose également à

la précarité les salariéEs en CDI (18 % des salariéEs), surtout les femmes et les travailleurs peu qualifiés. La durée de travail réduite associée à des faibles revenus crée des « travailleurEs pauvres » au profit de l'organisation capitaliste du travail.

Depuis une vingtaine d'années, l'État promeut lui-même des politiques publiques à destination des chômeurEs les plus éloignés de l'emploi sous forme de contrats aidés à durée déterminée. Au nom de la lutte contre l'exclusion, l'État institutionnalise la précarité. Et quand l'État est employeur, le recours au travail précaire explose : Radio France, employeur public, use et abuse des CDD et du statut d'intermittent !

La lutte contre les abus de recours au travail précaire n'a jamais été une priorité pour les gouvernements. Et lorsque des infractions sont relevées par procès-verbal, les juges font souvent preuve de grande clémence à l'égard d'entreprises qui agitent le chiffon rouge de la menace sur l'emploi. Les travailleurEs précaires seraient ainsi les grands sacrifiés afin de ne pas aggraver les chiffres du chômage.

Et si la précarité généralisée n'était tout simplement pas un outil permettant aux capitalistes de favoriser l'émergence d'une nouvelle classe de travailleurEs au détriment du salariat ?

Tous précaires demain ?

Les chiffres n'intègrent pas les emplois précaires des non-salariéEs. Parmi les 25,8 millions de personnes qui ont un emploi, 11,6 % sont des travailleurEs indépendants : ils ne perçoivent pas de salaire, mais vendent leur production de biens ou de services à un donneur d'ordre. Or, les inégalités sont extrêmes, aussi bien en matière de précarité que de niveau de vie. Selon une étude de l'observatoire des inégalités, le coiffeur de quartier ou l'aide à domicile indépendant

avec un revenu annuel moyen de 14 980 euros, ou le chauffeur de taxi avec 17 130 euros, ne saurait être comparé à un notaire (105 170 euros annuels en moyenne).

Parmi les statuts d'indépendants, celui des auto-entrepreneurEs paraît faussement émancipateur. Pour quelques minoritaires qui en tirent profit, les autres restent subordonnés au bon vouloir du donneur d'ordre et gardent des revenus très faibles. Hors contrat de travail, aucune règle du code du travail ne s'applique plus : la rémunération, forfaitaire, ne dépend plus des heures réelles de travail, et aucun droit à indemnité de licenciement ni droit au chômage n'est accordé lorsque la fourniture de travail cesse. Les entreprises raffolent de ce nouveau statut qui leur permettent d'exploiter une main d'œuvre de plus en plus corvéable.

L'application UberPop s'inscrit dans cette évolution, en mettant en relation des clientEs à des conducteurEs particuliers rémunérés exclusivement à la commission, en dehors de tout contrat de travail. Si cette forme de travail est interdite en raison de la concurrence déloyale qu'elle crée, elle risque de se répandre faute d'emploi disponible. Pour autant, il est peu probable que le rêve de Jacques Attali, où toute personne devient son propre patron, hors de l'exploitation inhérente au salariat, se réalise : le salariat restera la norme car l'essentiel de l'exploitation ne peut pas se faire dans un autre cadre.

La sous-traitance généralisée n'en crée pas moins une nouvelle classe de travailleurEs, résignés à vendre leur force de travail en dehors du contrat de travail faute d'emplois disponibles. Elle permet d'externaliser les risques et d'accroître les marges, sous couvert d'autonomie.

Cela nous oblige à militer en faveur d'autres formes de travail, à la fois émancipatrices et égalitaires.



Travail des femmes, l'inégalité au cœur du système

En 1918, Pierre Hamp, inspecteur du travail, dénonçait la discrimination salariale à l'égard des femmes travaillant dans les usines de guerre, qui percevaient, pour le même travail, un quart de salaire en moins que les hommes : « Quand cela sera devenu un préjugé démenti par la réalité, la femme en subira encore les conséquences. Son travail deviendra égal à celui de l'homme, bien avant son salaire¹ »...

La notion de salaire féminin a disparu avec l'arrêté Ambroise Croizat de 1946 qui a abrogé tous les abattements légaux sur les salaires féminins. Pour autant, le salaire des femmes reste aujourd'hui encore inférieur à celui des hommes, dans le privé comme dans le public. En France, les femmes gagnent globalement, tous emplois confondus, 27% de moins que les hommes². Elles doivent travailler près de trois mois de plus pour atteindre la rémunération annuelle moyenne des hommes.

Bien que les femmes sont amenées, de plus en plus souvent, à subvenir seules à leurs besoins et à ceux de leurs enfants, le stéréotype du salaire d'appoint reste vivace.

Des lois inutiles ?

De nombreuses lois sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ont été adoptées depuis 1946. Encore très récemment, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit une négociation annuelle sur les objectifs d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans l'entreprise. Alors pourquoi, malgré la multiplicité – pour ne pas dire l'empilement – de textes législatifs et réglementaires, les femmes continuent-elles à être payées un quart de salaire en moins ?

En premier lieu, ces textes sont peu ou mal appliqués. Depuis fin 2012, les entreprises de plus de 50 salariéEs sont tenues de négocier des accords ou de présenter des plans d'action afin de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes en leur sein, sous peine de sanctions financières pouvant aller jusqu'à 1% de la masse salariale. Or, le non-respect de cette obligation par les entreprises n'a donné lieu qu'à peu de sanctions. Seulement 48 entreprises ont été sanctionnées au cours des trois dernières années³. Et même lorsqu'elles ont conclu des accords, les entreprises se sont souvent contentées de satisfaire à l'obligation formelle de négocier sur l'égalité professionnelle. Beaucoup de ces accords sont des coquilles vides...

De plus, à défaut d'agir sur les facteurs à l'origine de cette inégalité salariale persistante, il est impossible d'y mettre fin et d'atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Aux origines de l'inégalité

La question du temps partiel subi par les femmes est centrale. Plus de 30% des femmes travaillent



à temps partiel contre 7,2% des hommes. Le temps partiel, qui s'est développé avec le poids du travail domestique des femmes et la concentration des emplois à temps partiels dans des secteurs féminisés, pénalise les femmes. De plus, en dépit de l'évolution de leur niveau de diplômes et de formations, les femmes n'ont accès qu'à une petite variété d'emplois, peu qualifiés, dans les secteurs des services (éducation, aide à domicile, santé, vente)⁴. Ces emplois, qui correspondraient aux aptitudes et compétences soi-disant naturelles des femmes, concentrent les bas salaires. Enfin, les retards de carrière qu'accusent les femmes, toujours suspects de maternité, par rapport aux hommes, ne sont pas négligeables. S'y ajoute le fameux « plafond de verre », avec la sous-représentation des femmes dans les postes à responsabilité.

Les luttes émancipatrices des dernières décennies ont permis des avancées importantes pour les droits des femmes au travail. Pourtant, toutes les caractéristiques traditionnelles du travail féminin n'ont pas disparu. Des batailles sont encore à mener pour, enfin, une égalité réelle entre les femmes et les hommes !

1- Pierre Hamp, « La main d'œuvre féminine. Le quart en moins », *L'information ouvrière et sociale*, 9 mai 1918, cité par Rachel Silveira dans son ouvrage *Un quart en moins. Des femmes se battent pour en finir avec les inégalités de salaires*, La découverte, 2014.

2- Les écarts de salaires nets mensuels privé et public par sexe et par secteur étaient en 2012 : - 19,2% dans le secteur privé et semi-privé, - 14,8% dans la fonction publique d'état, - 10,3% dans la fonction publique territoriale, - 21,9% dans la fonction publique hospitalière.

3- Cf. un communiqué du ministère des Affaires sociales du 26 mars 2015.

4- Plus de 50% des femmes travaillent dans 12 familles professionnelles sur 87 : aides à domicile, aides ménagères et assistantes maternelles / agentes d'entretien / enseignantes / vendeuses / employées administratives de la fonction publique (catégorie C et assimilées) / aides-soignantes / infirmières, sages-femmes / secrétaires / cadres des services administratifs, comptables et financiers / professions paramédicales / employées administratives d'entreprise / techniciennes des services administratifs, comptables et financiers.

De Lisbonne à Paris, l'offensive coordonnée contre les droits du travail

L'offensive contre les réglementations du travail menée à la faveur de la crise par les classes dirigeantes dans l'Union européenne poursuit schématiquement deux objectifs.

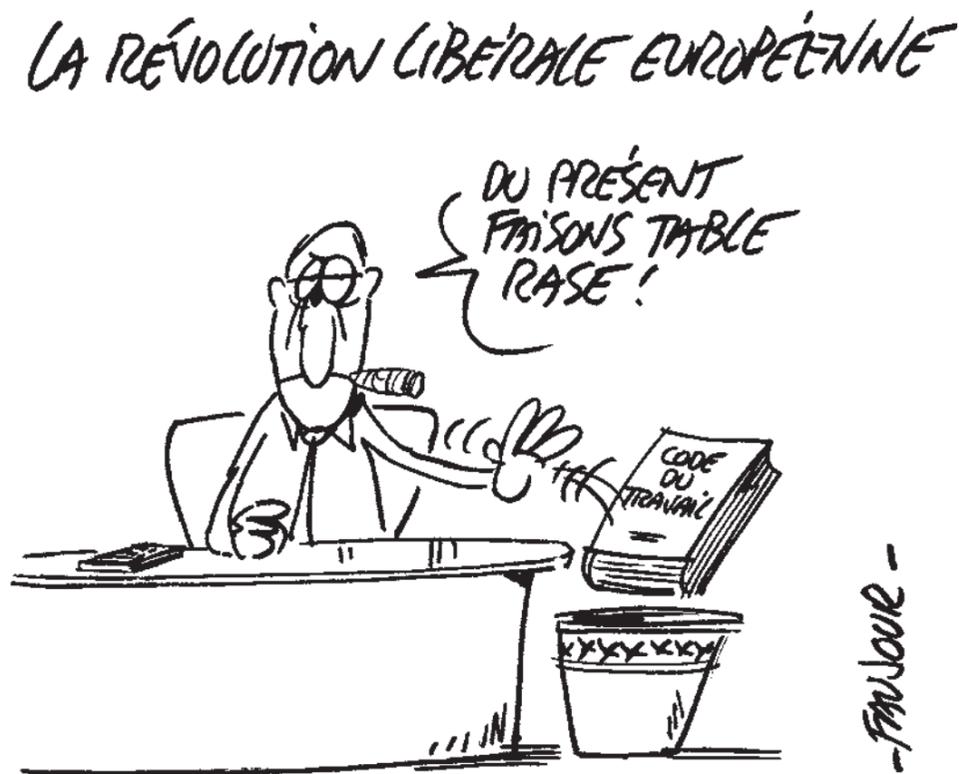
Le premier but, le plus visible, est le relèvement immédiat des profits par l'abaissement du prix de la force de travail ou, ce qui revient au même, par l'augmentation du temps de travail à salaire constant. Cet objectif était vital pour les capitalistes des pays du sud de l'Union, les plus touchés par la crise.

Baisser les salaires, augmenter les profits

L'exemple le plus spectaculaire est bien sûr la Grèce, seul pays où le salaire minimum a baissé, passant de 750 à 586 euros bruts (sur 14 mois) en 2012. Mais la même année au Portugal, quatre jours fériés prévus par le code du travail ont été supprimés ou suspendus, tandis que la majoration de salaire prévue pour les heures supplémentaires a été réduite de moitié. Les travailleurEs de l'État espagnol n'ont pas été épargnés, puisque le Real Decreto-ley du 12 février 2012 a autorisé les patrons à diminuer unilatéralement le salaire de leurs employés ! En cas de désaccord ceux-ci doivent démissionner et se contenter d'une indemnité égale au maximum à neuf mois de salaire. Cette mesure a permis d'accroître la pression à la baisse exercée sur les salaires par le très fort taux de chômage du pays.

Le second objectif est plus profond : il s'agit, pour reprendre l'un des termes de la définition de Lyon-Caen, de réduire les instruments de la lutte ouvrière contre l'exploitation, de modifier les conditions dans lesquelles se déroule la lutte entre le capital et le travail en faveur du premier et d'abaisser sur le long terme les capacités de résistance du second.

C'est ce que la Commission européenne et le FMI appellent les « réformes de structures » ou « réformes structurelles ». Elles ont été la condition *sine qua non* de l'octroi des prêts empoisonnés au Portugal et à la Grèce. Mais la Commission



pèse également de tout son poids pour que des réformes de ce type soient adoptées dans les économies dominantes de l'Union, bien évidemment en accord avec les patronats de ces États qui craignent de céder des parts de marché aux entreprises qui ont bénéficié des contre-réformes radicales prises par les gouvernements des pays les plus touchés par la crise.

Des (contre-)réformes radicales...

On peut identifier schématiquement trois types de mesures qui servent cet objectif :

– Ôter aux salariéEs leurs quelques possibilités de s'opposer aux licenciements, qu'ils soient individuels ou collectifs. C'est en en ce sens que la loi dite « de sécurisation de l'emploi » de 2013 a supprimé le contrôle des plans sociaux par le juge-civil, qui avait trop souvent la mauvaise idée de les annuler, pour instaurer une pseudo-homologation par

l'administration dont l'objectif avoué est « zéro refus ». En Italie, alors que Berlusconi s'y était cassé les dents, le gouvernement Renzi est venu à bout en 2014, malgré des grèves importantes, de l'article 18 du code du travail, qui prévoyait pour les entreprises de plus de 15 salariéEs la réintégration des travailleurs licenciés « sans juste cause ».

– Limiter voire prohiber la grève. C'est le gouvernement britannique qui est le plus en pointe sur le sujet. Depuis 1984, une grève n'est jugée légale au Royaume-Uni que si elle a été approuvée par une majorité des votantEs lors d'un plébiscite préalable à bulletin secret. Cameron va déposer un projet de loi ajoutant une condition supplémentaire : que 50% des salariéEs concernés participent au scrutin. La règle serait encore plus durcie pour les services publics (santé, éducation, énergie, transports...) : 40% des salariéEs concernés devraient approuver l'arrêt de travail pour qu'il soit légal ! Cela

revient pratiquement à interdire les grèves qui démarrent en étant minoritaires...

– Diviser les salariéEs, réduire encore un peu plus la conscience de classe et pour cela briser les statuts ou contrats collectifs. Ou plutôt faire en sorte que le contrat collectif qui prime sur tous les autres soit celui signé au niveau de l'entreprise, même et surtout s'il est moins favorable aux travailleurs que la convention de branche... La destruction du « principe de faveur », selon lequel les conventions de branche ne peuvent qu'être plus favorables aux salariéEs que la loi et les accords d'entreprise à leur tour plus favorables que les conventions de branche, a été achevée dans l'État espagnol et en Grèce en 2012.

« Simplifier » le code du travail ?

En France, c'est tout l'enjeu du débat autour de la « simplification » du code du travail : ses apôtres ne veulent en réalité pas réduire le nombre de règles, mais faire en sorte qu'elles soient élaborées au niveau de l'entreprise pour accroître l'exploitation des secteurs les moins organisés. Le gouvernement Valls-Hollande a nommé une commission qui doit rendre ses conclusions en septembre et se prépare à finir ce que Chirac et Sarkozy ont commencé.

L'offensive coordonnée des classes dominantes n'a été pour l'instant stoppée dans aucun des pays de l'Union européenne malgré les résistances de masse dans l'État espagnol, en Grèce et au Portugal. Mais cela ne sera pas toujours le cas, et la première résistance victorieuse fera tâche d'huile tant les logiques à l'œuvre sont semblables...



Paris, le 9 avril 2014, manifestation intersyndicale contre l'austérité. PHOTO THÈQUE ROUGE / JMB

Le chef de la diplomatie américaine John Kerry a reçu au Département d'État le ministre des Affaires étrangères de Cuba, une première depuis 1961. Dans la capitale cubaine, l'ambassade américaine a également rouvert en toute discrétion. Le drapeau américain n'y sera hissée qu'à l'occasion de la visite de John Kerry dans l'île, visite prévue le 14 août.

Opposition autour de Guantanamo

« Nous célébrons ce jour comme le moment pour commencer à réparer ce qui a été cassé et à ouvrir ce qui a été fermé pendant trop longtemps », a déclaré en espagnol John Kerry... tout en précisant que la normalisation des relations serait « longue et complexe ». Les USA ne veulent pas que le désaveu de leur politique passée apparaisse de trop comme une victoire du peuple cubain, d'autant que les Républicains affichent leur hostilité et entendent s'opposer à la nomination d'un ambassadeur à La Havane qui doit obtenir l'aval du Sénat.

Ainsi, le ministre cubain des Affaires étrangères Bruno Rodriguez a demandé la restitution des terrains de la base de Guantanamo occupés par les USA depuis la fin de la guerre d'indépendance contre l'Espagne, début 19^e siècle, évoquant « le territoire occupé illégalement de Guantanamo, ainsi que le respect de la souveraineté de Cuba ». John Kerry lui a répondu : « pour le moment, il n'y a pas d'intention de notre part d'altérer le traité de location de Guantanamo Bay. » Un point qui embarrasse Obama qui avait par ailleurs promis de fermer le camp. « La levée totale du blocus, la restitution du territoire illégalement occupé de Guantanamo, ainsi que le plein respect de la souveraineté cubaine et l'indemnisation de notre peuple pour les dommages humains et économiques, sont essentiels pour aller vers une normalisation des relations », a répondu le ministre des Affaires étrangères cubains, accusant la « soif excessive de domination » des États-Unis.

USA-CUBA **La « soif excessive de domination »...**

Cuba et les États-Unis ont formellement renoué le lundi 20 juillet des relations diplomatiques, rompues il y a 54 ans. Le drapeau cubain a été hissé sur l'ambassade de Cuba à Washington, geste symbolique du rapprochement annoncé le 17 décembre dernier par Barack Obama et Raul Castro.



Castro et Obama, une poignée de main gagnant gagnant? DR

Le prix d'une victoire

Les USA prennent leur temps car ils savent que Castro ne peut faire marche arrière pour des raisons économiques et politiques. Les difficultés économiques de Cuba n'ont cessé de s'aggraver depuis l'effondrement de l'URSS. Malgré les acquis du régime en matière d'éducation et de santé, le mécontentement populaire est fort. La population attend de la reprise des relations avec les USA une amélioration même minime de ses conditions de vie grâce à la levée de l'embargo, et l'abrogation de la loi Helms-Burton promulguée par Clinton en 1996. Cette loi menace de poursuite devant les tribunaux et d'interdiction de séjour sur le sol

américain les firmes ou personnes qui auraient des relations avec ce qui constituait des biens américains, avant les nationalisations de 1959-1961, à l'arrivée de Castro au pouvoir.

La fin du blocus, la réelle reconnaissance de Cuba par les USA, sera de ce point de vue une réelle victoire du peuple cubain que les USA continuent de lui faire payer cher. Cela ouvrirait la porte à des produits de première nécessité qui manquent cruellement, comme les médicaments, la nourriture, des articles de toilette et des moyens de contraception. Cela permettrait aussi des investissements pour moderniser les routes, les transports ou l'approvisionnement en

services de base comme l'eau.

Les travailleurs et les classes populaires ne seront pas les principaux bénéficiaires de cette ouverture au marché mondial, loin s'en faut. Mais ils peuvent aussi espérer pouvoir utiliser des droits et des libertés plus grandes pour s'organiser afin de défendre leur propre niveau de vie, leur droit, de se donner les moyens d'agir dans la vie sociale et politique, afin que leurs révoltes, leurs sacrifices ne soient pas définitivement balayés par le marché capitaliste. Se donner les moyens de reprendre le drapeau de la révolution, l'intervention des masses pour décider de leur propre sort.

Yvan Lemaître

BURUNDI **La mascarade électorale**

En dépit des mobilisations populaires et des accords d'Arusha, Pierre Nkurunziza a fait le forcing pour se maintenir au pouvoir en organisant une mascarade électorale au risque de plonger le pays dans un nouveau cycle de violence.

Les élections présidentielles du 19 juillet ont été un camouflet pour le pouvoir en place. L'abstention a été encore plus massive que lors des élections locales du 29 juin qui avaient déjà connu un taux record. Au niveau de Bujumbura, la capitale, les observateurs parlent de bureaux de vote déserts. Dans le reste du pays, la participation reste certes plus importante – le parti au pouvoir, le CNDD-FDD, gardant une certaine base sociale – mais surtout les Imbonerakure, l'organisation de jeunesse du parti qui se comporte comme une milice, ont fait pression sur les populations pour qu'elles aillent voter.

En l'absence de candidats de l'opposition qui ont boycotté le scrutin, les résultats ne font pas de doutes, Nkurunziza sera élu.

Ces élections marquent l'échec de la diplomatie africaine, qui n'a pas réussi à empêcher la dérive autoritaire du pouvoir et à imposer les accords d'Arusha signés en 2000 qui ne prévoient que deux mandats. La médiation des dirigeants des pays de l'Afrique de l'est n'a réussi à imposer qu'un report des élections de... six jours ! Il est vrai que le médiateur



Avec Nkurunziza, l'armée n'est pas bien loin... DR

désigné, le président de l'Ouganda Museveni, est assez mal placé pour donner des leçons, lui qui est au pouvoir depuis 29 ans et vient de faire emprisonner Kizza Besigye et Amama Mbabazi, deux candidats de l'opposition aux élections présidentielles de son pays...

Répression, exil, et après ?

L'objectif principal des dirigeants de la région n'est certainement pas de promouvoir la démocratie et les

élections libres et transparentes, mais de stabiliser le pays dans une région qui a connu moult conflits et reste des plus fragiles. La diplomatie ougandaise s'oriente donc vers un partage de pouvoir entre le CNDD-FDD et l'opposition. Et déjà Nkurunziza s'est déclaré favorable à un gouvernement d'union nationale. L'opposition qui avait réussi à rester unie lors des mobilisations populaires contre le coup de force constitutionnel risque de se fragmenter, certains en cédant

aux sirènes du pouvoir et d'autres en faisant le choix des armes. Une telle situation serait dramatique pour un pays qui a connu une guerre civile. Depuis que la lutte contre le troisième mandat a démarré, plus de 90 personnes ont été assassinées, des centaines blessées et autant arrêtées. 150 000 personnes se sont exilées vers les pays voisins et s'entassent dans des camps de réfugiés insalubres, fuyant les violences de la police et des Imbonerakure. Alors que les accords d'Arusha avaient permis de mettre fin à la guerre civile en instaurant une inclusivité dans le partage du pouvoir, Nkurunziza risque de faire basculer le pays dans la violence, son clan n'ayant d'ailleurs pas hésité à diviser et à promouvoir la haine ethnique entre Hutu et Tutsi. Cette tentative de division ethnique a échoué. Ensemble, Tutsi et Hutu se sont retrouvés dans la rue, bravant la répression, pour lutter pour la démocratie dans le pays à l'image des luttes qui se sont produites au Sénégal ou au Burkina Faso. Cette unité est un formidable point d'appui pour les organisations de la société civile pour continuer la lutte.

Paul Martial



Le monde en bref

Argentine Nouvelles élections.

Le dimanche 9 août auront lieu des élections nationales appelées PASO, une sorte d'élections « primaires ». On y élit les candidats définitifs pour les futures élections du 25 octobre, candidats qui doivent atteindre un seuil de 1,5%. Par ailleurs, l'Argentine étant un pays fédéral, il y a des élections régionales depuis le début de l'année, et ce 9 août sera la première journée nationale, importante pour l'ensemble du processus politique. Ces élections marquent la fin du kirchnerisme et montrent un développement de la gauche révolutionnaire et de sa capacité d'intervention. Le prochain gouvernement sera amené à appliquer un programme d'austérité, et ce qui est important est la capacité de résistance de la population. Comme l'indique un journal proche du gouvernement (*Página 12*, 27 juillet) « Quatre trotskistes sur quinze candidats » pour les PASO. Parmi ces 4 pré-candidats, 2 appartiennent au FIT (Frente de la izquierda y de los trabajadores). À gauche, le FIT est la force électorale la plus importante, et de loin. Les résultats dans les récentes élections ont été bons, avec des pics à 20-25% dans les quartiers populaires à Córdoba, Salta ou Mendoza.



Le FIT en manif... DR

Constitué en 2011, le FIT est composé de trois partis de la gauche révolutionnaire (trotskiste), le PO, le PTS et IS, avec l'adhésion récente d'autres noyaux anticapitalistes. À la différence de 2011, le FIT participe cette fois aux PASO avec deux pré-candidats : Jorge Altamira (qui était le seul candidat en 2011) pour le PO et IS, et Nicolás del Caño pour le PTS. Cette division donne lieu à deux campagnes séparées, ce qui est dommage. Néanmoins, les différentes composantes du FIT ont pris l'engagement de faire une campagne unitaire pour octobre.

Les autres pré-candidats – avec peu de possibilités d'atteindre le seuil de 1,5% – sont Manuela Castañeira pour le MAS et Alejandro Bodart pour le MST.

USA Obama fait la leçon à l'Afrique, et veut y faire des affaires...

« L'Afrique est en marche », a proclamé Obama au Kenya ce 25 juillet, commençant sa visite en Afrique par une visite au pays de ses origines. Un optimisme de façade pour une visite familiale quelque peu intéressée...

Obama a tenu à se donner une image progressiste pour se démarquer de ses amis dictateurs, réclamant l'égalité des droits pour les homosexuels, dénonçant la corruption, « un boulet qui vous tire vers le bas », ou encore le tribalisme. Même couplet en Éthiopie où la coalition, au pouvoir depuis un quart de siècle, vient encore de rafler tous les sièges au Parlement et impose sa dictature. L'Éthiopie participe à une force de l'Union africaine en Somalie (Amisom) qui combat les shebab aux côtés de l'embryon d'armée somalienne, cela avec le soutien des drones de Washington pour qui elle est un solide soutien dans la Corne de l'Afrique. À Addis-Abeba, Obama a aussi dénoncé la détérioration de la situation au Soudan du Sud, ravagé par 19 mois de guerre civile, en fait une façon d'afficher sa propre impuissance.

À 18 mois de la fin de son mandat, Obama voudrait donner un minimum de contenu aux promesses de son premier voyage en Égypte et au Ghana, cela alors que la situation se dégrade, offrant un terrain propice aux djihadistes. Un terrain libre aussi aux investissements et à la présence chinoise. La Chine fait trois fois plus de commerce avec l'Afrique que les États-Unis. À peine plus de 70 milliards de dollars l'an dernier contre 200 milliards à la Chine. Le chiffre a beaucoup décliné depuis 2011 où il atteignait 125 milliards. Il y a encore cinq ans, les États-Unis pesaient plus que la Chine en Afrique. Aujourd'hui, ils consacrent moins de 1% de leurs investissements à l'Afrique, 3,4% pour la Chine...



En bref

Jardin service Marseille (13) Non à la discrimination syndicale! Ce 30 juillet, cinq mois après son licenciement pour fait de syndicalisme (*L'Anticapitaliste* n°279), David Larriven ira le dénoncer devant les Prud'hommes.

Après ce licenciement, le patron de Jardin service s'est vu contraint d'organiser début avril des élections de délégué du personnel. Malgré ses manœuvres – absence de protocole d'accord avec les organisations syndicales, une liste CFTC avec deux salariés contraints mais non convaincus, son « énergie » à harceler les ouvriers pour qu'ils votent « bien » – rien n'y a fait, la CGT l'a emporté! Mais la suite est délicate. La pression, la répression, ont permis au patron de calmer le jeu. Pourtant, il faudrait bien une riposte radicale des salariés pour stopper la machine infernale. Au printemps, un stagiaire embauché dans la boîte a eu sa jambe happée par un motoculteur, entraînant une amputation. L'an dernier, un élagueur se sectionnait l'avant-bras, et un autre faisait un infarctus pendant ses vacances. Avant l'été, un salarié à qui on n'avait pas retenu ses dates de vacances a osé contester... et a été licencié.



Dans le même temps pourtant, La CGT 13 n'a eu aucunement l'intention d'unifier les nombreux cas locaux de répression antisyndicale et d'en faire un axe primordial de contestation de l'autorité patronale et gouvernemental. De fait, elle a renvoyé les salariés à leur mobilisation propre, avec toutes les difficultés que l'on peut connaître dans les petites boîtes, ou aux Prud'hommes, au moment où la loi Macron vient ronger les quelques miettes qu'on pouvait y gagner sans grande résistance des directions syndicales. Seul Solidaires 13, emmené par des postiers mobilisés, tente de regrouper les forces par des initiatives, dont la venue de Yann Le Merrer et un bal contre la répression le lundi 13 juillet devant leur local, avec l'objectif d'un collectif départemental contre la répression.

Nous ne lâcherons rien!

Festival d'Avignon La grève est finie, pas la résistance... Comme chaque année,

la 69^e édition du Festival d'Avignon, festival international de théâtre, s'est déroulée au mois de juillet. L'année dernière avait été marquée par la grève des intermittents et précaires contre les attaques du gouvernement sur l'assurance chômage avec la signature d'une nouvelle convention de l'Unedic. Cette année, les badges « Pas d'accord » ont disparu des sacs en bandoulière, ainsi que les banderoles à l'entrée des salles, les petits discours avant ou après le spectacle... Bref, la grève est finie. Même si la lutte continue ici et là, comme avec les (hélas maigres) assemblées générales proposées par la Coordination des intermittents et précaires (C.I.P.), comment et avec quels moyens lutter, dans un contexte austère où la culture, en particulier le spectacle vivant, est mise à mal et attaquée? Malgré tous les beaux discours des dirigeants sur l'importance de la culture dans la démocratie, les actes de mépris s'enchaînent. Le dernier en date? Le refus de Manuel Valls de rencontrer la C.I.P lors de son passage au Festival. Et pourtant, le Comité de suivi issu du mouvement de 2003 a fait récemment la démonstration que ses propositions chiffrées sont viables et moins coûteuse que celles en vigueur... Les moyens de résistance prennent aujourd'hui diverses formes, parfois artistiques avec la multiplication du nombre de spectacles traitant du travail et du chômage sous un angle critique. Cela s'est vu cette année dans le Off. Ces questionnements ont également contaminé le In, avec des débats organisés dans le cadre des « Ateliers de la pensée », comme par exemple les quatre jours éclairant de la revue *Théâtre/Public* autour du thème « Théâtre en travail ». On notera aussi le débat du Mouvement HF et du Collectif égalités citoyennes en actes portant sur une approche inter-sectionnelle des questions de genre et de racisme dans le spectacle vivant.

UNIVERSITÉ Le refus d'inscription comme conséquence de l'austérité

Les médias s'affolent autour de la situation de centaines de jeunes refusés à l'entrée de l'université. Pourtant, cette situation existe depuis plusieurs années, mais il est vrai qu'elle s'accroît d'année en année... au fur et à mesure des coupes budgétaires dans les universités!

Admission post bac, plus de recalés qu'au bac? Après avoir obtenu le bac, les lycéens sont confrontés à un problème qui les touche tous, APB, un logiciel mis en place ces dernières années pour « faciliter » les vœux et les inscriptions à l'université. Pourtant une partie assez importante des lycéens ne pourront jamais concrétiser leurs vœux, peu importe l'ordre ou le type de vœux. La réalité est claire: APB est un outil de sélection et d'éviction d'une partie des jeunes. Des tirages au sort sont même mis en place dans certaines filières, comme pour les STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) ou en psychologie en région parisienne.

Austérité = étudiantEs refusés

Les universités mettent en place des coupes budgétaires de plus en plus importantes: suppressions de postes, de filières, de TD, de parcours... Un de leurs moyens pour faire des économies est donc de diminuer leurs capacités d'accueil, en mettant des seuils pour toutes les filières. Et cela peu importe le nombre d'étudiantEs souhaitant s'inscrire dans telle ou telle filière.

Pour la rentrée, les filières les plus touchées sont donc STAPS et la psychologie. STAPS car les filières deviennent sélectives voire fermées, comme à Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. En psychologie, elles deviennent



L'austérité entraîne la lutte des places dans les facs... DR

sélective au point qu'il ne reste que l'université de Nanterre pour offrir cette formation dans tout l'ouest parisien...

Pour les universités, tout devient bon pour refuser des étudiantEs: bachelier de l'année qui n'ont pas choisi d'université, bac professionnels rejetés par les universités ou désinscrit de force (comme l'année dernière à l'université Paul Sabatier à Toulouse), réorientations refusées, rejet des étudiantEs étrangers pour « niveau insuffisant »... Tout est bon pour refuser des étudiantEs.

Les universités mettent en place des cadres spécifiques pour les réorientations internes ou externes: les commissions pédagogiques, des cadres

dont les étudiantEs ne connaissent ni les critères ni même les heures de réunion... Ainsi des étudiantEs ayant un bac d'une année antérieure n'auront pas d'inscription automatique à l'université, les étudiantEs étrangers seront rejetés car ils auront un niveau de diplôme insuffisant... À Nanterre (92), des étudiantEs ayant un master d'économie d'un pays étrangers, surtout d'Afrique, se voient proposer soit une L3 soit une L2...

Contre un avenir brisé, mobilisation!

De plus en plus de problèmes d'inscriptions sont donc recensés. Sur l'université de Nanterre, il y a plus de 330 problèmes recensés rien que

ce mois de juillet: historique! Le gouvernement met en place cette politique car cela lui permet de faire des économies, mais aussi de jeter sur le marché du travail une partie importante de la jeunesse sans qu'elle ait de diplôme et donc sans les moyens de se défendre. Un avenir de précarité s'ouvre donc à eux...

La mobilisation commence et doit se propager. L'université de Nanterre a une histoire particulière concernant ces problèmes d'inscriptions, car les militantEs jeunes du NPA qui sont à l'Unef en ont fait un axe central depuis de nombreuses années, parfois en étant bien seuls à mener cette campagne. Mais à chaque fois, une priorité: mobiliser les premierEs concernés et s'adresser aux autres étudiantEs. Rassemblements, pétitions, blocages, occupation du bâtiment de la présidence... Tout est fait en fonction du niveau d'affrontement avec la présidence. Et cette année a commencé avec un rassemblement d'une cinquantaine d'étudiantEs face au bâtiment de la présidence. Les problèmes existent dans de nombreuses universités, et il est nécessaire de les mobiliser, d'abord en recensant les problèmes partout où cela est possible. Mais il faut aussi centraliser cet affrontement en direction des rectorats et du ministère. S'opposer aux problèmes d'inscriptions fait partie de la lutte concrète contre l'austérité à la fac. En finir avec cette situation signifierait une augmentation des budgets, mais aussi la remise en cause de l'université telle qu'elle est, pour une université ouverte à toutes et tous!

Correspondant

TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS DES YVELINES

Pas de trêve estivale, des papiers pour tous!

La lutte des sans-papiers de la 78 a démarré le 10 juin avec l'occupation des agences d'intérim Adecco à Montigny-le-Bretonneux, Randstad à Poissy et Manpower aux Mureaux (voir L'Anticapitaliste n°296 et n°297).

Soutenus par la CGT78, plus de 600 travailleurs sans-papiers de l'Ouest de l'Afrique (Mali, Sénégal, Mauritanie...) sont dans l'action. Intérimaires mais aussi employés du nettoyage, de la restauration..., certains travaillant en France depuis 14 ans. L'agence Adecco occupée, fer de lance du mouvement, fait le lien entre les trois sites. Très déterminés, les occupants se relaient jour et nuit par groupes de 40 à 100. Harcelés quotidiennement par un huissier mandaté par Adecco, ils distribuent régulièrement des tracts aux habitantEs et aux voyageurEs de la gare de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Liberté des profits, inégalités des droits

Les boîtes d'intérim tirent profit de la « filière » des travailleurs sans-papiers. Adecco, fusion d'Adia (Suisse) et Ecco (France), est le n°1 mondial des « services en ressources humaines »



Quand les sans-papiers mettaient la pression sur Adecco... DR

et de l'intérim en Europe et aux USA. Randstad (ex-Vediorbis) a ravi à Manpower sa place de n°2 mondial. La France est le 1^{er} marché de Manpower, avant les USA. Ces trois « majors » représentent 11,5 milliards de chiffre d'affaires en France en 2013. Leur organisation patronale, le Prisme, est donc logiquement parmi les plus puissantes du Medef.

Les intérimaires sans-papiers sont le dernier maillon de la chaîne de précarisation de l'emploi, des salaires et des conditions de travail. Dans la concurrence féroce qu'organisent les grosses boîtes en externalisant les activités, c'est la main d'œuvre idéale pour abaisser le coût des contrats des prestataires. Pas de vrais droits pour un sans-papiers, contraint de vendre sa force de travail dans

la clandestinité, sous une identité d'emprunt. Les patrons profitent cyniquement du système à « l'insu de leur plein gré », en toute légalité. Le gouvernement ferme les yeux sur ce néocolonialisme de l'intérieur, esclavagisme du 21^e siècle.

Les premières victoires

La solidarité se manifeste par des collectes de nourriture (avec le soutien remarqué du MJS et du MJCF!), des paroles et gestes de soutien, ou des dons d'argent. La visite de Philippe Poutou le 3 juillet a été appréciée. En cette période estivale, le NPA a aussi proposé le 10 juillet dernier la projection d'un film documentaire sur la grève en 2010 de 6000 sans-papiers, dont 1400 intérimaires, pour leur régularisation¹. Plusieurs scènes

ont été saluées par des applaudissements. De Sarkozy à Hollande, rien n'a changé!

Le soir-même, lors de l'AG à laquelle les militantEs du NPA ont été invités, un des délégués a annoncé en plusieurs langues (français, bambara, soninké...) la bonne nouvelle: le Prisme, qui jusque-là misait sur le pourrissement, demandait par courrier aux 600 sociétés adhérentes de remplir les documents nécessaires à la régularisation (CERFA et certificats de concordance). Les principales entreprises du nettoyage s'y sont engagé début juillet, et Manpower le 23 (avec 14 promesses d'embauches). Ces premières victoires montrent que l'action paye, mais le bras de fer n'est pas fini. Si 73 dossiers conformes (avec un numéro Sécu) ont été constitués, il en reste encore plusieurs centaines... Sans compter les embûches en préfecture, amplifiées par la loi scélérate sur l'immigration passée cet été qui accorde les pleins pouvoirs au préfet. D'autant qu'après avoir été débouté le 25 juin, Adecco intente une nouvelle action en justice pour faire évacuer les locaux.

Pour renforcer la solidarité et se donner les moyens de gagner les prochaines batailles, la constitution d'un comité de soutien pluraliste serait un plus.

Correspondants

1 – On vient pour la visite de Lucie Tourette, 2012 (Diffusion Asplan, Vezfilm Limited)

Il y 50 ans, la Californie...

Cinéma

Love & Mercy de Bill Pohlad

Avec John Cusack, Paul Dano et Elizabeth Banks. Sortie le mercredi 1^{er} juillet

Les premiers succès des Beach Boys – *Surfin', Surfin' Safari, Surfer Girl, I Get Around...* – sont assimilés à une tendance rock « légère » californienne représentant l'idéal du rêve américain (surf, soleil et plage). Mais très vite, on s'aperçoit que les textes des chansons sont à double sens, les harmonies très travaillées, et les arrangements complexes et ambitieux.

De l'autre côté du monde occidental, les Beatles élaborent également un nouveau genre. Après les succès de *Rubber Soul* et de *Revolver* des Beatles, Brian Wilson, fondateur des Beach Boys, veut faire mieux. Il délaisse frères et cousins qui composent leur groupe pour s'enfermer en studio et tenter de créer le « son parfait ». Pour cela, Brian plonge dans le monde de la drogue qui le désinhibe et le libère de l'influence d'un père tyrannique.

Un concept-album en sortira, *Pets Sounds*, unanimement salué par la critique et par les Beatles eux-mêmes qui répliqueront avec le fameux *Sgt Pepper's Lonely Hearts Club Band*. Dès lors, Brian n'a de cesse de produire l'album absolu, *Smile*, de mettre sur disque toute cette beauté étrange qui rongea sa tête. Ce Brian là a les traits de l'acteur Paul Dano qui incarne un jeune adulte assez poupin et immature, mais qui dirige néanmoins de main de maître des enregistrements d'orchestre à vents, cela avant de plonger dans une profonde dépression.

Les deux faces du miroir

De 1967 jusqu'au milieu des années 1980, sous l'influence de docteurs qui en veulent surtout à son argent, Brian alterne crise et maison psychiatrique avant d'amorcer une lente rédemption. John Cusack interprète le Brian vieilli de 1985 (son frère Denis s'est suicidé en 1983...), toujours sous l'emprise d'un docteur gourou maléfique. Aidé par l'amour d'une jeune femme, il parvient à

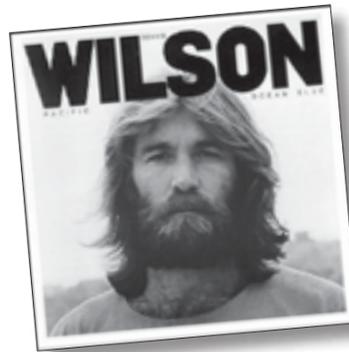


se débarrasser du docteur et de son entourage qui le maintiennent dans l'asservissement à coup de cachets et revient à la vie et à la musique.

Ce n'est pas la partie la plus intéressante du film mais ce dernier n'étant pas construit linéairement, cela n'en altère pas le souffle. Le

scénario repose en effet sur l'alternance entre les deux faces du miroir : les pics psyché et créatifs de 1965 et la lente renaissance des années 90. Le tout sur une partition musicale d'une exceptionnelle qualité qui mérite au moins une salle équipée du son « dolby ».

Sylvain Chardon



Pacific Ocean Blues, Dennis Wilson

Legacy, 9,50 euros

Le film *Love & Mercy* est centré sur Brian, le fondateur et principal compositeur des Beach Boys, et « zappe » des moments clés du groupe, notamment la vie et l'œuvre de Dennis Wilson, frère de Brian, batteur et compositeur. Dennis fut amoureux de Sharon Tate (l'actrice et épouse de Roman Polanski) et c'est même lui qui présenta la jeune femme enceinte à son futur meurtrier, le sinistre Charles Manson avec qui il prenait toutes sortes de drogues. *Pacific Ocean Blues* fut composé après le meurtre, dans la hantise de ce passé, avant qu'en 1983 une dernière vague du Pacifique n'engloutisse Dennis pour le mener au paradis des surfers. De sa prison, Manson déclara alors : « Dennis Wilson a été tué par mon ombre car il avait volé ma musique, déformé des paroles sorties tout droit de mon âme. »

De gros nuages noirs obscurcissent donc en permanence la lumière musicale de ce *Pacific Ocean Blue*, un must de la musique californienne regorgeant de vibrations intenses. Un film sur la vie de Dennis est aussi en préparation sous le titre de *The Drummer*. À suivre de près.

Sylvain Chardon

COMMANDEZ TOUS VOS LIVRES À LA

librairie

la-breche.com

Feuilleton de l'été

La forêt précède les hommes Le désert les suit (Mur Odéon 1968)

Nous publions cette semaine le dernier épisode de la nouvelle d'Iwawa Tate. Bonne lecture.



Le fou d'Ysé

Ysé s'agenouilla et refit un signe sur le sable, cette fois d'une manière lente et comme pour s'en couvrir toute entière afin de sentir la force qu'on lui avait transmise. Puissance, sérénité.

Quand elle se releva, Ysé fit quelque chose d'inconcevable. Elle alla chercher la pierre immaculée, petite sentinelle du canari, puis elle ressortit, le caillou blanc serré comme un talisman dans ses mains tenues derrière le dos. Le cavalier enveloppé d'amples étoffes avait mis pied à terre. Il portait un turban, le bas du visage dissimulé sous le traditionnel litham, il était chaussé de fines sandales. Il tenait sur son épaule, Ysé s'en aperçut, un grand sac de jute flasque et vide. Quand il s'arrêta devant elle se produisit entre eux un instant d'intime reconnaissance. Il avança imperceptiblement la main dans laquelle Ysé déposa la pierre qu'il fit disparaître dans son sac.

Ce qui est à moi est à toi.

Ce que je te donne me sera rendu au centuple.

L'homme déroula son turban, se délivra du litham et le visage qui s'offrit alors aux yeux d'Ysé aurait pu être celui de son fils ou de son père. Elle observa sans surprise les traits émaciés, le regard vide et le menton, aussi délicat que le coup de pinceau d'un peintre. Comment s'était fanée cette beauté dont on décelait d'incontestables vestiges comme sur les têtes de guerriers usés par les combats et conservant une âme d'enfant. Ces longs cils battaient lentement, il paraissait soucieux et en même temps au-delà de ce qui arrivait. Il lui fit signe de s'allonger, retroussa sa robe et se coucha sur elle léger comme une plume. Ce fut alors qu'Ysé sentit son propre corps et s'émerveilla. Cette peau lisse comme de la soie, ses seins de lune, ses cuisses minces et sveltes. Elle comprit alors qu'il n'y a pas d'amour sans éblouissement du cœur et guère de volupté sans connaissance de la beauté. Ses doigts tâtonnèrent un visage de jeune fille tandis que le désir de l'homme se perdait entre ses jambes. Dans la suspension du temps, il lui apporta l'enivrement de l'inconnu, l'épuisement du miracle. Longtemps, il demeura sur elle sans qu'elle ne ressente aucune gêne, aucun poids. Quand sa haute silhouette fut debout, Ysé oublia l'étrange omission de la douleur. Dehors s'était levé un vent qui emporte les sables et tourbillonne. Sans un mot, sans un geste, elle le vit soulever l'assiette de terre et remplir son sac de tous les foulards. Ainsi songea-t-elle, s'achève le don.

Comme il sortait, elle se redressa enfin pour offrir, insolente, à la nuit sa scandaleuse jeunesse. Le sac devenu très lourd fut suspendu au pommeau, l'homme se remit en selle et fit voler sa monture. Il retournait vers le nord emporté par les rafales. Il était déjà loin quand la plainte d'Ysé s'éleva comme un cri strident, sauvage, un hurlement, un ultime appel à l'invisible quartier de lune. Son corps athlétique se mit en mouvement, insensible au claquement du sable contre sa peau. Le vent tomba d'un coup. Le sable s'apaisa. Là haut des nuages passent, le ciel est enrobé de nuit. Brusquement un éclair serpente et le tonnerre assourdit la terre. Soudain une goutte de pluie claque sur le sol. Aussitôt un déluge s'abat. Réveillés, les habitants du village sortent de chez eux pour recevoir, stupéfaits, ce bienfait inouï. Ils dansent. Ysé allait vers le nord, à perdre haleine, et personne ne revit jamais l'éternelle solitaire qui tournait à son doigt l'anneau magique.

L'aube se leva comme à regret. Une simplicité miraculeuse lavait le monde. Je voyais le matin naître pour la première fois.

Iwawa Tate

Essai

(Nos) néo-nazis et ultras-droite, Jacques Leclercq

L'Harmattan, 2015, 49 euros



Avec la publication de ce quatrième ouvrage, Jacques Leclercq poursuit sa cartographie des extrêmes droites françaises, débutée en 2008 avec son *Dictionnaire de la mouvance droitiste et nationale de 1945 à nos jours*.

Après être revenu sur l'histoire de cette nébuleuse, il inventorie avec une grande précision les différentes composantes de la famille plus que plurielle située à la droite du Front national : nationaux-socialistes, néo-fascistes, nationaux-bolchéviks (sic), néo-païens, nationalistes-autonomes, nationalistes-révolutionnaires (sic), solidaristes, négationnistes, boneheads et autres disciples hexagonaux des suprémacistes adeptes du « *White*

Power », sans oublier la scène musicale et les régionalistes. On trouvera aussi des développements sur le GUD et ses divers avatars, sur les soraliens d'Égalité et réconciliation et de la Gaza firm, ainsi que sur la poussière de groupuscules qui composent la Dissidence. La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à une mise à jour (2012-2015) des principales entrées des volumes précédents (MNR, NDP et PDF). Les « affaires » pénales du FN autour de Frédéric Chatillon, du micro parti Jeanne et de la société Riwal, ainsi que les récentes démentées judiciaires des Le Pen père et fille, sont également évoquées. À la lumière du rapprochement récent de Marion Maréchal Le Pen et de

Philippe Vardon en PACA, on lira aussi utilement le chapitre consacré aux identitaires.

Force est de constater que ces groupes foisonnent et que leur idéologie raciste et leur violence – hélas bien réelle – explosent. Les militants de nombre d'entre eux défilèrent le 26 janvier 2014 dans les rues de Paris aux cris de « *les Juifs hors de France !* »

Un livre à lire et à consulter sans réserve, avec toujours le même objectif : mieux connaître nos ennemis pour mieux les combattre ! On regrettera cependant l'absence d'un index des noms cités (individus, organisations et journaux), ainsi que d'une bibliographie. **Marino Pistolesi**



L'Anticapitaliste | Libre expression

“Militer, c’est du sang, de la sueur et des larmes”

Entretien. Née en 1915, révoltée dès l’âge de 10 ans, **Lillian Pollak** a d’abord milité au Parti communiste américain puis avec les trotskistes. 75 ans après l’assassinat de Trotski, le 21 août 1940, elle revient avec nous sur son parcours militant, sa rencontre avec Trotski, et le message qu’elle souhaite envoyer aux nouvelles générations militantes.

Comment as-tu commencé à militer ?

Je suis née en 1915 à New York. Mon père est décédé peu après de la grippe espagnole. J’ai été élevée par ma mère seule qui n’avait pas beaucoup d’argent, j’étais presque une enfant des rues, je vagabondais, je lisais.

Quand j’avais dix ans, j’ai vu dans le journal une photo de l’exécution de Sacco et Vanzetti, les deux anarchistes américains d’origine italienne injustement accusés de meurtre et passés à la chaise électrique. Je me suis dit qu’un pays capable de faire ça à un homme ne valait rien du tout. Vanzetti écrivait de la bonne poésie, c’étaient deux hommes simples, deux travailleurs, ça m’a révolté.

Je me suis rapproché du Parti communiste américain. Je suis rentré formellement dans la ligue des Jeunes travailleurs, l’organisation de jeunesse du PC, en 1931. En 1934, lors d’une manifestation des enseignants du secondaire contre les licenciements et les coupes budgétaires, j’ai rencontré des militants trotskistes, notamment Eddy qui allait devenir mon époux. Je suis allé à un de leurs meetings et j’ai apprécié la position des trotskistes, car j’étais déjà moi-même antistalinienne. J’ai quitté le PC pour la Ligue communiste d’Amérique (CLA), une organisation trotskyste expulsée du PC en 1928, et j’ai épousé Eddy.

J’étais alors la secrétaire médicale d’un docteur qui traitait les maladies vénériennes. Les clients me draguaient, mais ce n’était probablement pas le meilleur endroit pour cela ! À côté du cabinet médical, il y avait une cafétéria en grève, et je leur apportais en soutien tout l’argent que je pouvais économiser sur mon salaire. Je manifestais avec eux sur le piquet de grève, mais le docteur m’a licencié en disant que cela faisait mauvais genre... J’ai ensuite été pendant 3 ans sténographe en rentrant dans un des programmes pour chômeurs mis en place par le New Deal, mais je ne tapais pas assez vite. Enfin, j’ai pu faire des études en suivant des cours du soir – 6 ans pour avoir



une licence et 9 ans pour avoir un master – mais j’ai pu devenir enseignante du secondaire dès 1938. Mon fils est aussi né cette année là.

Quelle était alors ton activité politique ?

Il y avait l’activité syndicale au sein de la tendance oppositionnelle qu’on animait dans le syndicat des enseignants, tendance qui était assez importante. J’étais secrétaire de ma section syndicale, et il y avait aussi l’activité de construction du parti, avec beaucoup de débats internes.

En 1936, quand Trotski a conseillé aux militantEs de rentrer dans le Parti socialiste américain pour fusionner avec l’aile gauche qui se radicalisait, faire ce qu’on appelait le « tournant français », je n’étais pas d’accord. James P. Cannon m’a dit : « tu n’as qu’à descendre voir “le vieux” au Mexique ». Je suis alors partie avec Bunny, une copine, en voiture. Trotski suivait beaucoup ce qui se passait aux États-Unis, il aimait Max Shachtman, et les batailles entre celui-ci et Cannon le préoccupaient beaucoup.

Quelle impression t’a-t-il faite ?

C’était un grand homme, mais c’était un être humain avec plein de défauts. Déjà, il était infidèle... À l’époque, pour les hommes, la société ne considérait pas cela comme un grand défaut, que cela soit aux États-Unis ou dans

le milieu juif russe où Trotski avait été élevé, mais moi ça me choquait. Il était à la fois sarcastique, mais n’avait pas non plus un grand sens de l’humour. En plus, je n’étais pas d’accord avec lui donc ça n’arrangeait pas les choses ! Pour autant, cela ne m’avait pas découragé ou déçu du personnage, car on ne pouvait pas non plus attendre quelque chose d’autre. Voilà un homme qu’on avait essayé de faire disparaître tant et tant de fois, dont les enfants et tous les proches avaient été mis en camp ou exécutés. Je pense qu’au fond Trotski était quelqu’un d’assez sensible, et du coup il redoublait de dureté pour faire face à tous les défis politiques et humains. C’était un grand intellectuel, un grand écrivain, essayant d’incarner quelque chose, mais la pression était gigantesque et avait un coût.

Tu as également rencontré Ramon Mercader, l’assassin de Trotski...

Oui, et aussi Jean Van Heijenoort, le secrétaire de Trotski. Jean était un type assez confus, un play-boy, mais il s’occupait vraiment bien de Trotski et se souciait réellement de lui. Natalia Sedova, l’épouse de Trotski, était une femme très triste et solitaire, on le sentait, on lui avait tout pris. Mercader, je l’ai rencontré avec mon mari à New York : il se faisait alors appeler Jacques Mornard. On est allés à un concert de Billie Holiday, c’était un type bizarre et je

ne l’aimais pas trop. Au Mexique, sa compagne Sylvia Ageloff voulait qu’on passe la soirée ensemble avec lui et une copine à moi, je suis donc allé chez eux et Mercader était assis dans une chaise longue, avec un regard tellement noir... J’ai eu peur, je ne voulais pas rester. Ma copine Roda m’a demandé pourquoi, et je lui ai répondu en chantonnant un air d’une chanson de Fred Astaire : « What a strange romance » [« quelle étrange romance »]. Ça m’est toujours resté...

Et la suite de ton parcours militant ?

En 1940, je n’étais pas pour le soutien de l’invasion de la Finlande par l’URSS, mais je suis quand même resté au Socialist worker party, le successeur de la CLA. J’ai eu une fille en 1940, qui est décédée en bas âge, puis une autre fille en 1950. À partir de là, j’ai cessé d’être une militante active du parti. Mon mari est resté au SWP jusqu’en 1983, et je suis moi-même resté sympathisante aussi jusqu’en 1983. Je suis une militante, je le resterai jusqu’à ma mort, militer c’est ma vie. Je suis active dans un groupe anti-guerre appelé les « Raging grannies » [« Grands mères en colère »] : on participe aux manifestations, on fait des cercles de silence tous les vendredi à Union Square contre l’apartheid en Israël.

As-tu un message pour les nouvelles générations militantes ?

Militer, c’est du sang, de la sueur et des larmes. Ça me rappelle une histoire : dans les années trente, pendant la grande dépression, je faisais du porte-à-porte politique. Un type chez lui, rendu fou par le chômage, a essayé de me tuer et m’a couru après, et j’ai tout juste réussi à m’échapper... Je me suis dit : c’est dur, mais il faut le faire. Thomas Jefferson a dit que le sang c’est la larme du patriote. Si tu es un patriote pour le socialisme, tu dois être prêt à verser ton sang. Je ne dis pas que le problème, c’est juste une question de sacrifice... mais il faut être prêt à tout.

Propos recueillis par Stan Miller et Manos Skoufoglou

Vu ailleurs

LA GRANDE BOUFFE.

Une carcasse artificielle tombe sur la chaîne de production d’une usine aseptisée. Recouverte par une épaisse pâte blanche sortie d’un bras métallique, elle passe ensuite par une machine qui lui donne l’aspect d’un poulet bien en chair auquel on aurait coupé la tête et les pattes. Quelques pulvérisations de colorant plus tard, la volaille est empaquetée, prête à être vendue. Extraites de L’Aile ou la cuisse, (...) ces images présentaient en 1976 un caractère saugrenu, propre à susciter l’hilarité. Quarante ans plus tard, la réalité a dépassé la fiction et le rire a viré jaune. (...) Tous ces produits sont arrivés dans les assiettes sans rencontrer de résistance majeure. Non pas que les consommateurs soient particulièrement friands de denrées chimiques ; mais parce qu’ils y ont trouvé un avantage économique et qu’on leur a beaucoup répété, là aussi, qu’il n’y avait pas d’alternative. (...)

L’alimentation bon marché a pourtant un coût – social, sanitaire, environnemental –, d’autant plus visible que les habitudes de consommation des pays occidentaux se diffusent à travers le monde. Pour proposer des produits à bas prix, le complexe agro-industriel écrase les salaires et précarise des dizaines de millions de travailleurs (...). En outre, les denrées industrielles, riches en gras saturés, en sucre et en sel, sont particulièrement caloriques. Consommées en quantité importante – comme la publicité y invite –, elles favorisent le surpoids et l’obésité, et donc la diffusion de maladies comme le cholestérol, le diabète, l’hypertension. (...)

À l’échelle mondiale, le nombre de personnes en surpoids (environ un milliard et demi) excède celui des malnutris (environ huit cents millions). Un second « fardeau de la nutrition » est ainsi venu se greffer au mal de la faim. Déforestation, pollution des nappes phréatiques, appauvrissement des sols et destruction de la biodiversité : le productivisme alimentaire a enfin des conséquences funestes sur l’environnement. À elle seule, l’industrie de la viande accapare 78 % des terres agricoles de la planète ; elle est responsable de 80 % de la déforestation de l’Amazonie et de 14,5 % des émissions de gaz à effet de serre causées par l’homme. (...)

« L’indigestion qui vient », Benoît Bréville, le Monde diplomatique, Manière de voir, août 2015

L'Anticapitaliste

Pour découvrir notre presse, profitez de notre promotion d’essai : **10€ = 3 MOIS D’HEBDO** ainsi qu’un numéro cadeau de notre revue mensuelle

s’abonner par chèque, cochez la formule d’abonnement retenue et et renvoyez-nous le formulaire accompagné de votre règlement (chèque à l’ordre de NSPAC) à : NSPAC, 2 rue Richard-Lenoir - 93108 Montreuil Cedex

FRANCE ET DOM-TOM		Jeunes/chômeurs/précaires	
Tarif standard			
Hebdo	6 mois 28 € / 1 an 56 €	6 mois 20 € / 1 an 40 €	
Mensuel	6 mois 22 € / 1 an 44 €		
Hebdo + Mensuel	6 mois 50 € / 1 an 100 €	6 mois 38 € / 1 an 76 €	
Promotion d’essai	Hebdo + 1 Mensuel offert	3 mois 10 €	

ÉTRANGER
Joindre la diffusion au 01-48-70-42-31 ou par mail : diffusion.presse@npa2009.org

s’abonner par prélèvement automatique, cochez la formule de prélèvement retenue et renvoyez-nous le formulaire accompagné d’un RIB à : NSPAC, 2 rue Richard-Lenoir - 93108 Montreuil Cedex

Tarif standard		Jeunes/chômeurs/précaires	
Hebdo	Hebdo + Mensuel	Hebdo	Hebdo + Mensuel
14 € par trimestre	25 € par trimestre	10 € par trimestre	19 € par trimestre

Titulaire du compte à débiter
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Mail :

Désignation du compte à débiter
IBAN :
BIC :

Mandat de prélèvement SEPA
En signant ce formulaire, vous autorisez NSPAC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions. Vous bénéficiez du droit d’être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec celle-ci. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
Numéro ICS : FR4322554755

Date : Signature obligatoire

www.npa2009.org